VILLE DE Renens

PROCES - VERBAL

De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 21 juin 2018 à 19h00
À la Salle de Spectacles

8ème séance – 2017 / 2018

Séance du jeudi 21 juin 2018

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 8ème séance de la 2ème année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune, dont notamment M. Michel Veyre, Secrétaire municipal ainsi que les chefs de service, et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maxximum pour le son.

A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du téléréseau de l'agglomération lausannoise:

- *Samedi 23 juin 2018 à 19h00*
- *Dimanche 24 juin 2018 à 14h00*
- *Vendredi 29 juin 2018 à 20h00*
- *Samedi 30 juin 2018 à 14h00*
- *Dimanche 1er juillet 2018 à 19h00*

62 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Elodie Joliat, Angela Riccio, Marie Schneider et Simone Szenyan-Reymond ainsi que MM. Antonio Bongiorno, Ali Korkmaz, Carlos Machado, Oumar Niang, Fatmir Sadiku, Reza Safaï, Gökan Savci et Vito Vita

Sont absents: MM. Radovan Bila, Yves Briaux, Antonio Lepore, Joâo Mendes, Walter Siegrist et Naïm Smakiqi.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Le dépôt d'un postulat par Mme la Conseillère communale Nicole Haas-Torriani intitulé "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays",
- Le dépôt d'un postulat par M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulé "Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée "Prévenir la migration du deal de rue dans l'Ouest lausannois".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 16 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mai 2018
3. Démission
4. Assermentation
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
    - Réponse écrite à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative à la planification des préavis,
    - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Simon Favre relative aux démarches administratives en ligne.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Comptes communaux – Exercice 2017**
    a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
    b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP",
    c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
    d) de la Commune de Renens,

    Rapport de la Commission des finances (COFIN) sur la vérification des comptes communaux – M. Jonas Kocher, Président de la COFIN
12. **Gestion – Exercice 2017**
    Rapport de la Commission de gestion (COGEST) – Adoption de la gestion – M. Simon Favre, Président de la COGEST
13. **Rapport de commission – Postulat Michele Scala** – Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés
    M. François Delaquis, Président-rapporteur
14. **Rapport de commission – Préavis N° 26-2018 –** Château 17 - Une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE "Le Tournesol" et le Jardin d'enfants de Florissant - Une demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance à la garderie "Le Tournesol"
    M. François Delaquis, Président-rapporteur

15. Dépôt de préavis – Discussion préalable
    - Préavis N° 30-2018 - Adjonction d'un article 87bis au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie
      Présidence: PSR
    - Préavis N° 31-2018 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"
      Présidence: Fourmi rouge
    - Préavis N° 32-2018 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions
      Présidence: Commission de gestion
    - Préavis intercommunal N° 33-2018 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars"
      Présidence: PLR
16. Motions, postulats, interpellations
17. Questions, propositions individuelles et divers
18. Allocutions

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 mai 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 24 mai 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à une très large majorité (une abstention) que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Assermentation

Faisant suite à la démission de M. Yoann Sengstag en date du 20 mai 2018 en tant que Conseiller communal, le parti PLR – Pour les Renanais a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Pascal Waeber. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection en date du 12 juin 2018, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Pascal Waeber peut dès lors être assermenté ce soir.

M. le Président prie M. Pascal Waeber de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie M. Pascal Waeber de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite M. Pascal Waeber pour son assermentation puis ouvre la discussion.

5. Communications de la Présidence

❖ ***Résultat de la votation fédérale du 10 juin 2018***

1. Initiative populaire du 1er décembre 2015 "Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque Nationale! (Initiative Monnaie pleine)"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Partici-pation
8'288	2'319	2'313	48	6	2'259	668	1'591	27.91%

2. Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Partici-pation
8'288	2'319	2'313	41	8	2'264	1'951	313	27.91%

❖ ***Manifestations***

- *J'ai assisté à un exercice de grande envergure: Le SDIS Malley, la Protection civile Région ouest-lausannois et la Police de l'Ouest lausannois ont participé à l'exercice EMRCOL, qui a eu lieu le mercredi 30 mai 2018 au chemin des Biondes et aux Baumettes à Renens. Réunis pour la première fois en Etat-major régional de conduite de l'Ouest lausannois (EMRCOL), les différents corps se sont exercés en simulant un incendie dans un immeuble de deux entrées et le sauvetage de ses habitants ainsi que l'évacuation d'un EMS en période de canicule. L'exercice visait à tester la coordination des différentes ressources. Au total, plus de 80 personnes ont œuvré à la bonne marche de cette opération. Je tiens à remercier toutes ces personnes.*
- *Le 1er juin 2018, j'ai assisté à Bienne à la rencontre de printemps 2018 de la Coordination des Villes de Suisse romande (CVSR) dont Renens fait partie. Le colloque avait comme thème «Finances publiques et financement des prestations de service public»*
- *Le 13 juin 2018, j'ai assisté ici dans cette salle à La Fête des Aînés 2018 de Renens.*
- *Le 15 juin 2018, j'ai assisté à FestiMixx 2018 à Verdeaux. Je tiens à remercier tous les collaborateurs pour leur dévouement.*

❖ ***PolOuest***

PolOuest m'informe qu'elle organisera, les 6 octobre et 17 novembre 2018, des portes ouvertes au profit de la population de l'Ouest lausannois.

Au cours de ces matinées, les personnes inscrites auront l'occasion de découvrir une présentation des conducteurs-chien, les différents radars et leur fonctionnement, une interpellation réalisée par une patrouille cycliste, une simulation de choc par l'Unité Prévention réalisée avec Seat beit du TCS, la visite de l'Hôtel de police et une présentation du matériel de police.

Les inscriptions de ces journées se font par le biais du site internet www.polouest.ch

❖ ***Jetons de présence***

Les fiches des jetons de présence ont été distribuées aux Présidents de groupe. A noter que toutes les activités liées aux rapports de commissions ad'hoc qui seront présentés au Conseil communal du 21 juin 2018 seront honorées en décembre 2018.

❖ **Passation des pouvoirs**

La séance de passation des pouvoirs entre le Bureau du Conseil 2017-2018 et le Bureau du Conseil 2018-2019 a eu lieu le mardi 19 juin 2018.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir les réponses écrites aux interpellations de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative à la planification des préavis et de M. le Conseiller communal Simon Favre relative aux démarches administratives en ligne, ainsi que le Communiqué de la Municipalité du 11 juin 2018 sur ses activités du 14 mai au 8 juin 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En dehors des communications que nous vous avons transmises par écrit et du magnifique week-end passé sur le site de Verdeaux à l'occasion de FestiMixx, je n'ai pas de communications.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
  Intervention relative à l'interpellation concernant la planification des préavis

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

Je voulais remercier la Municipalité pour sa réponse à mon interpellation et je me réjouis que l'on continue à travailler comme cela, en toute bonne intelligence.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**
  Intervention relative au Communiqué de la Municipalité

Chers Collègues,

Je souhaiterais revenir sur le Communiqué de la Municipalité concernant les nouvelles directives sur l'accueil parascolaire émises par l'Etablissement Intercommunal d'Accueil Parascolaire (EIAP).

Pour revenir sur le contexte, l'EIAP est un comité, composé de 10 conseillers municipaux des communes vaudoises, chargé de mettre en œuvre les nouvelles directives régissant l'accueil parascolaire. Il a rendu sa copie il y a quelques semaines ce qui a provoqué une levée de boucliers tant chez les professionnels que chez les parents.

Le souci principal de ce comité, et il est louable, était de trouver un moyen de créer davantage de places en parascolaire. Le nerf de la guerre étant le coût, les mesures proposées ont comme but de réduire les frais à charge des communes. Les nouvelles directives portent essentiellement sur trois points:

- *Le nombre d'enfants par encadrant,*
- *Le niveau de formation des encadrants,*
- *Les lieux de garde.*

Sans surprise, on a augmenté le nombre d'enfants par encadrant tout en diminuant le niveau de formation de ces-derniers. Le texte contient également de multiples exceptions et dérogations possibles pour les communes en leur laissant un champ quasi libre.

Pour entrer davantage dans les détails, et rapidement, le fait de passer de 12 à 15 enfants par encadrant n'apparaît pas si problématique au prime abord. Cependant, quand on augmente le nombre d'enfants par encadrant, tout en diminuant la formation des gens chargés d'en prendre soin, nous arrivons à des situations qui ne sont pas acceptables. Je prends un exemple très simple parmi d'autres: le texte prévoit comme norme que 80 enfants peuvent être confiés à une seule professionnelle, assistée par trois auxiliaires. Il convient de souligner que ces trois auxiliaires peuvent être des jeunes de 16/17 ans, commençant leur apprentissage. 80 enfants encadrés par 4 personnes, dont 3 auxiliaires! On fait souvent l'analogie avec des enseignants qui s'occupent de 20 à 24 élèves et qui s'en sortent très bien. Je suis entièrement d'accord, mais il ne faut pas oublier que les enseignants sont formés pour ce faire, au contraire des auxiliaires proposés.

Pour conclure, des négociations, des compromis, des concessions sont naturellement les bienvenues; l'objectif est fondamental: créer des places en garderie. Mais le règlement

proposé par l'EIAP ne règle rien du fait qu'il autorise tout. Il constitue un chèque en blanc, une porte ouverte à tous les étages ou à toutes les fenêtres. Il n'est pas admissible de faire n'importe quoi sous prétexte qu'il s'agit d'enfants ou sous prétexte qu'il faut diminuer les coûts.

Je remercie donc la Municipalité de s'être prononcée contre ces nouvelles directives et vous remercie de votre attention.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je vous remercie Mme la Conseillère communale pour votre intervention.

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour, il est prévu que l'accueil parascolaire soit réglementé par un organisme appelé EIAP, composé des représentants des communes. Effectivement, l'EIAP a réalisé un nouveau cadre de référence qui a été mis en consultation pendant le mois de mai. Nous avons décidé de participer à cette consultation en mobilisant les professionnels concernés qui sont les plus à même de dire si ce cadre est acceptable ou non et avons effectivement estimé que le nouveau cadre ne nous permettait pas de garantir de bonnes conditions d'accueil des enfants et même la sécurité des enfants. C'est pourquoi nous avons demandé que ce cadre soit revu conformément à la LAJE qui propose des taux de professionnels supérieurs et un nombre d'enfants par groupes inférieurs. L'ensemble de la Municipalité a validé cette position que nous avons transmise à l'EIAP.

D'autres organismes ont effectivement participé à cette consultation et se sont opposés, d'autres l'ont approuvée et nous sommes maintenant dans l'attente du résultat de cette consultation, en espérant que l'EIAP prendra en compte la participation des milieux professionnels principalement et des parents qui ont participé.

Je vous remercie de l'avoir relevé et je pense qu'il était utile de donner quelques informations complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher,** Président de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Commission s'est réunie le lundi 18 juin 2018 en séance ordinaire pour délibérer sur les incidences financières du préavis suivant :

Préavis N° 31-2018 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"

Ce préavis demande de porter aux comptes 2018 un montant de CHF 9'400.- plus les charges sociales, pour un stagiaire d'une durée de trois mois. Et également de porter au budget les charges relatives à la contribution annuelle de CHF 1'900.-.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières.*

Préavis intercommunal N° 33-2018 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars"

Pour ce préavis, les incidences financières sont de CHF 118'529.- TTC pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens – secteur 9.

Cette dépense est prévue au plan d'investissement 2017-2021. L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par le fond prévu à cet effet, par le compte N° 9280.1006.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN accepte les incidences financières.*

A préciser que la COFIN et la COGEST se sont rencontrées le 4 juin 2018.

De plus, suite au communiqué de la Municipalité, point 2.1, La COFIN se demande quel sera le montant du regarnissage du terrain synthétique du Censuy?

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie M. Francesco Munafo, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Francesco Munafo,** Président de la CUAT

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (CUAT) s'est réunie le 12 juin 2018 au Centre Technique Communal (CCT).

Etaient présents à cette séance d'information : 5 membres sur 13 dont 3 excusés. Je me permettrai de revenir sur ce sujet au terme de ce rapport avec un souhait personnel!

Pour les représentants de la Municipalité /commune: Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale, M. le Syndic Jean-François Clément, M. Martin Hofstetter, Chef de Service, Urbaniste de la Ville de Renens, ainsi que M. Philippe de Almeida, architecte. Je les remercie vivement pour leur temps mis à notre disposition.

Lors de notre réunion, nous avons pu aborder 3 projets.

Soit :

1) *Le quartier du Pont Bleu / Terminus Ouest*
2) *Un nouveau plan d'affectation, remplaçant le PEP (Plan d'Extension Partielle) «Au Bugnon» - Fondation Les Baumettes*
3) *La construction d'un bâtiment à la route de Lausanne 62, «un énième projet»*

Ce qui suit est une synthèse de la séance

1) <u>Quartier du Pont Bleu / Terminus Ouest</u>

Il s'agit de la démolition d'un bâtiment existant sis à la rue de Crissier 3B, propriété de la Vaudoise Assurances qui n'est plus aux normes actuelles et la reconstruction d'un nouvel immeuble de front, appuyé sur le banc de molasse le long de la rue du Terminus.

Le projet comprend des appartements, des commerces, des parkings pour voitures, mais aussi une vélostation et des bureaux. 200 habitants l'occuperont et une augmentation de 21 à 83 emplois aura lieu.

Cet immeuble sera en liaison (piétons et cyclistes) avec le futur «Rayon Vert» qui reliera les places nord et sud de la Gare.

Il est à noter que le nombre de logements qui seront détruits (92 appartements) seront remplacés en nombre quasi, voire équivalent, dans le nouveau bâtiment. Les loyers seront dans les prix qui se pratiquent actuellement à Renens.

La densité d'habitants sera du même ordre de grandeur que le reste de la Ville soit de 36m^2 par habitant, ce qui est conforme aux normes cantonales.

Ce nouvel immeuble entre dans le cadre de la réorganisation de l'espace par rapport à la gare.

Les parkings étant situés en sous-sol, l'espace situé derrière ce bâtiment sera un lieu piétonnier public de qualité.

Le processus de transformation en est qu'au début et implique une étroite collaboration entre la Vaudoise Assurances, les différents propriétaires voisins et la Commune de Renens. Il sera terminé vers 2022-2023.

2) <u>Le nouveau plan d'affectation, Fondation Les Baumettes</u>

Actuellement le site de l'EMS dispose de 83 chambres pour 111 résidents. Il s'agit de construire 40 chambres supplémentaires pour 40 personnes sans toucher de façon importante au parc et à sa riche végétation.

Le plan de quartier datant de 1978 devient plan d'affectation (LAT).

Le terrain comprenant l'EMS et une garderie appartient à la fondation des Baumettes.

L'agrandissement se fera principalement côté avenue des Baumettes et le parking sera enterré.

Le Canton est d'accord pour une partie du financement.

L'analyse du site et les différentes variantes testées ont permis de poser les principes de base pour établir le plan d'affectation.

Une valeur cible de 5'400 m^2 d'augmentation de la surface de plancher a été établie, répondant aux besoins de la Fondation et de la Ville.

Les espaces verts actuels seront préservés et les accès également conservés.

3) <u>Projet Closel et construction d'un bâtiment à la route de Lausanne 62</u>

Cet emplacement compris entre la route de Lausanne, l'avenue du Léman et le chemin du Closel est destiné à devenir un pôle d'emplois.

Lors du Conseil communal du 26 avril 2018, la Municipalité avait fait part du projet de construction de cette tour de 40 mètres environ. Le projet qui avait été soumis à l'enquête avait fait l'objet d'une centaine d'oppositions. L'ouvrage a donc été remis sur le métier. Le nouveau projet du bâtiment qui sera soumis à l'enquête sera bien moins haut, environ 18 à 20 m., et devrait être en relation avec les bâtiments existants. Un accent tout particulier est mis sur la circulation, les espaces verts et l'accueil, face à un vaste parvis qui sera situé devant les Ateliers de Renens. Il est à relever qu'en général si les zones vertes représentent 10% d'une parcelle, ici ce taux sera compris entre 15 et 20%, Les parkings seront en partie relégués au sous-sol (total 220 places).

Notons que ces parcelles appartiennent à Orllati SA, Mobimo SA, CACIB SA (bâtiment des Ateliers de Renens) et la Commune de Renens pour le terrain.

Bientôt se tiendra aux Ateliers de Renens le MassChallenge (MC): 50 Sociétés/startup retenues sur 7'000 postulations présenteront leurs projets.

Au terme de 4 mois, une seule sera retenue pour poursuivre ses études pendant un an sur ce site où 10'000 m^2 sont mis à disposition des compétiteurs.

Le MassChallenge est organisé dans 5 endroits. Il s'agit: de Boston, en Israël, au Texas, à Londres et en Suisse, ici à Renens, il faut le relever.

Je vous invite à aller voir le site MassChallenge sur Internet.

Pour rappel vous pouvez consulter sur le site internet de la Commune «Renens en Mouvement» pour voir tous les projets en détail quant à la phase d'étude ou avancements. Le projet de Lausanne 62 n'y figure pas encore.

Maintenant, mon souhait du début de ce rapport est le suivant: je m'adresse ici à toutes les personnes qui participent à des commissions ad-hoc ou permanentes. Je trouve, pour ma part, irrespectueux envers les personnes qui nous accueillent que des conseillères ou conseillers communaux qui se sont proposés comme commissaires ne daignent pas s'excuser lors d'absence. Nous avons tous des engagements privés ou professionnels, mais je pense que la moindre des choses c'est de s'excuser en cas d'absence. Ceci pour pouvoir ne pas perdre du

temps, pouvoir commencer les séances à l'heure et également par respect envers les personnes qui nous reçoivent.

Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaite remercier M. le Conseiller communal, Président de la CUAT, pour l'excellent rapport ainsi que pour l'intérêt de ses collègues lors de la séance.

J'aimerais juste repréciser le statut de la CUAT qui voit les projets en amont, bien avant qu'ils soient définitifs.

Vous avez eu un exposé très précis qui annonçait des projets comme s'ils allaient se faire demain. Ce sont bien sûr des projets qui sont en cours d'étude et qui avancent tranquillement. Donc, dans ce qui vous a été présenté, tout ne va pas forcément se faire de cette façon. Je pense notamment au futur du quartier du Pont bleu/Terminus, véritable plan d'affectation, appelé autrefois "plan de quartier", qui va être très probablement mis sur l'ouvrage avec les intentions exprimées, mais qui n'est pas encore tout-à-fait aussi précis que cela.

Donc, nous l'avons présenté comme tel, mais il faut bien comprendre que tout n'est pas figé, ni même décidé, ni même probablement annoncé publiquement, donc merci de le prendre comme tel.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Francesco Munafo ainsi que les membres de la Commission.

Toutefois avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Président tient à donner raison à M. Francesco Munafo. Effectivement il y a de trop nombreux Conseillers communaux qui n'assistent pas aux séances de Commission sans s'en excuser au préalable, ce qui n'est absolument pas normal. Les Conseillers ont été élus et ont accepté d'être dans des Commissions. M. le Président trouve regrettable que des Commissions doivent siéger avec un nombre insuffisant de membres. Il demande donc à tous les Conseillères et Conseillers de faire un effort par respect des autres commissaires.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Richard Neal,** Président de la CRI

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,

ARASOL - Association régionale pour l'action sociale Ouest lausannois (M. Stéphane Montabert)

Voici un compte-rendu de l'activité de l'Arasol lors de l'année 2017-2018, basé sur les comptes-rendus des séances du conseil intercommunal, sur les budgets et comptes de l'année écoulée, et sur le rapport d'activité établi par l'Association.

La dernière réunion du Conseil Intercommunal a eu lieu le mercredi 6 juin 2018. Comme d'autres entités, l'Arasol s'est récemment doté d'un nouveau règlement, basé sur la Loi sur les Communes. Le règlement a été approuvé par les délégués présents à l'unanimité.

Le rapport d'activité fait état d'un apaisement de la situation du personnel. La période difficile de l'automne 2017 est passée. L'Arasol ne souffre plus de départ depuis novembre 2017. La direction est renforcée et un audit externe visant à mettre en place des solutions pour améliorer la situation des collaborateurs administratifs est en cours de finalisation.

La création d'unités communales du CSR en concert avec les ORP, conjuguant le traitement des difficultés personnelles et professionnelles, suit son cours avec un peu de retard. Une réunion fut agendée au 15 juin pour définir la structuration de ces unités dans le canton, mais leur concrétisation prendra du temps. La création de ces structures dépend de divers scénarios et de décisions qui n'appartiennent pas en propre à l'Arasol.

Le personnel de l'Arasol émet des demandes visant à regrouper les différentes antennes régionales en un lieu unique. Les agents reçoivent annuellement plus de 18'000 personnes dans cinq agences, et c'est une charge conséquente.

Deux communes de la région, Chavannes et Renens, ont un taux atteignant les 40% d'habitants subsidiés pour leurs frais d'assurance maladie. Le plafonnement des primes à 12% des revenus entre en vigueur dès le mois de septembre 2018, puis descend à 10% au premier janvier 2019. Il risque de faire exploser le pourcentage de foyers aux subsides. On parle ici de risque et non d'aubaine, car en termes de travail il s'agit du plus grand saut quantitatif pour l'administration vaudoise, non seulement en termes de flux financiers, mais aussi pour le traitement des dossiers.

Au cours de l'année écoulée, les collaborateurs ont eu à assurer le versement de nouvelles prestations: remboursement des frais de garde d'enfant et remboursement des frais de guérison au sein des PC familles. Les réponses sont rapides avec un remboursement en deux semaines. Les collaborateurs sont dans une dynamique de responsabilisation financière. Les

agents ont aussi vu la mise en place du "premier entretien" pour les curateurs volontaires qu'ils sont chargés de former. C'est quelque chose de nouveau puisque dans ce cadre l'Arasol accueille des gens qui viennent pour aider les autres, une approche stimulante, conjointe avec le BAC (Bureau d'Accueil des Curateurs), qui change des situations courantes.

Le Comité de direction s'est penché en 2017 sur la régionalisation des offices, permettant la mise en commun de connaissances. L'agence d'Ecublens a déjà rejoint celle de Chavannes. Des locaux ont été trouvés, 7 avenue du 14 Avril à Renens, une surface qui permettra de regrouper l'ensemble des collaborateurs et de créer une dynamique d'équipe Arasol et de meilleures conditions de travail. De nouveaux services sont prévus, comme par exemple un déplacement à domicile pour les bénéficiaires qui ne peuvent pas se déplacer. L'ouverture publique est prévue pour le 3 septembre, mais une inauguration formelle aura lieu le 8 octobre.

3246 dossiers ont été traités dans l'année 2017.

Les comptes 2017 font état d'une légère amélioration de la situation financière de l'Arasol, avec un résultat positif d'un peu plus de CHF 30'000.-. Cette amélioration ne vient ni du nombre de dossiers traités, qui est resté stable, ni des prestations proprement dites, qui ont légèrement augmenté, mais d'une réduction sensible des coûts d'hébergement d'urgence dans les hôtels, les hôteliers s'étant dans l'ensemble pliés aux nouveaux tarifs demandés par le Conseil d'État. Ces tarifs sont désormais de CHF 80.- par jour le premier mois, puis de CHF 1'200.- par mois pendant les suivants. Les frais d'hôtel ont donc diminué de plus de la moitié, passant de plus d'un million en 2016 contre moins de cinq cent mille francs en 2017.

Par ailleurs, les frais d'interprètes restent élevés, mais l'Arasol compense cette particularité régionale face à d'autres structures équivalentes par des économies sur d'autres postes, comme le remboursement de frais de transport.

Ces constatations terminent ce rapport. Les documents afférents à l'Arasol peuvent être demandés auprès de membres du Conseil qui sont aussi délégués de la Commission intercommunale.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. François Delaquis, PSR**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans son rapport de gestion, l'ARASOL fait état de 50 ordonnances d'expulsions en 2017 pour notre Commune. Il s'agit d'une augmentation de 22 % en un an, voire même plus de 66% en trois ans. Quant aux mesures d'expulsions forcées, l'augmentation est de 35% en un an.

Ces importantes variations ne sont pas de la même ampleur dans l'Ouest lausannois.

Ainsi, la Municipalité a-t-elle une explication sur les raisons qui conduisent à cette forte augmentation d'expulsions sur notre territoire? A-t-on à faire à une paupérisation de notre population renanaise? Est-on en face d'un changement d'attitude des bailleurs? Quels sont les moyens que la Municipalité et/ou l'ARASOL ont-elles pour atténuer ce phénomène alarmant?

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

Je vous remercie pour vos questions pour lesquelles je n'ai pas forcément toutes les réponses.

Effectivement, il y a une augmentation des expulsions pour cette année. Il faudrait savoir si c'est sur plusieurs années qu'elles se manifestent? Le phénomène de la paupérisation d'une partie de la population existe et pour elle le souci de se loger et de se maintenir dans son logement est une réalité.

Par rapport à cela, vous connaissez les mesures que nous avons prises et les projets qui sont actuellement en cours afin de répondre à la problématique du logement. D'une part, nous avons "une travailleuse sociale logement" affiliée au CSR qui travaille avec les familles, en essayant de faire également un travail auprès des gérances. Le but étant de prévenir ce genre de situation et de chercher des solutions. Elle intervient également sur le moment, lors des expulsions.

Vous savez aussi que nous avons un projet d'implantation d'une antenne Apollo dans l'Ouest lausannois qui va bientôt se réaliser. Toutefois, suite aux soucis relatés dans la presse, l'ouverture est reportée, mais elle s'inscrit également dans une volonté de pouvoir répondre aux personnes qui ont des soucis pour se loger et/ou pour se maintenir dans leur logement.

Nous avons également une responsable de l'Office du logement qui fait un travail de terrain important en rencontrant les gens, en les recevant, en les orientant. Elle vérifie également que les personnes bénéficient de toutes les aides sociales auxquelles elles ont droit, qu'il s'agit des PC Familles, des subsides de l'assurance-maladie et toutes autres aides qui existent selon les situations. C'est donc un travail d'expertise sociale qui se fait au quotidien et un travail d'identification des situations à risque.

S'agissant de la question relative à l'augmentation du nombre d'expulsions, je n'ai pas de réponse plus précise à vous donner, mais je vais peut-être voir s'il y en a une et si c'est le cas, je vous la transmettrai très volontiers. Je vous remercie.

- **M. François Delaquis, PSR**

Merci Mme la Municipale, effectivement j'attends des réponses concrètes à ces questions. Le constat est sur trois ans, c'est à dire entre 2014 et 2017. Toutes les mesures que vous avez indiquées sont mentionnées dans le rapport de gestion de l'ARASOL, mais la réponse relative au phénomène en lui-même ne s'y trouve pas et c'est en cela que je souhaiterais pouvoir avoir une explication lors d'un prochain Conseil.

- **M. Richard Neal,** Président de la CRI

Lors de la dernière réunion de la CRI pour cette année de législature qui a eu lieu le 11 juin 2018, une question assez fondamentale est ressortie dans une discussion entre les commissaires.

Lors du Conseil communal du 24 mai 2018, le Bureau du Conseil a dû nommer deux commissions. Une pour la modification des statuts de l'ORPC-ROL et une pour la modification de la convention intercommunale de la CISTEP. Pourquoi n'a-t-il pas confié ces deux commissions directement à la CRI?

Celle-ci a expressément été créée dans le but de traiter des affaires intercommunales et depuis son existence elle a œuvré autant que possible à faire connaître les positions et adopter des décisions favorables à la Commune.

De plus, des contacts amicaux se sont créés entre les commissaires renanais et leurs homologues des autres communes.

La CRI demande donc si désormais le Bureau, le Conseil et la Municipalité ne pourraient pas directement mandater ses commissaires pour les affaires intercommunales.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

Les membres du Conseil sont informés des changements suivants:

- Groupe de concertation politique sur le Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois PDi

  Parti socialiste
  M. François Delaquis remplace M. Michele Scala, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

- Commission régionale et intercommunale (CRI)

  PLR
  M. Pascal Golay remplace M. Yoann Sengstag, conseiller communal démissionnaire, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

  UDC
  M. Gérard Duperrex remplace M. François Bertschy, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

  Présidence
  La Présidence pour l'année de législature 2018-2019 sera assurée par M. Pascal Golay, PLR, respectant ainsi la Convention de législature.

- Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois

  PLR
  M. Pascal Waeber remplace M. Yoann Sengstag, Conseil communal démissionnaire, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

- ORPC - Organisation régionale de la protection civile

  PLR
  M. Pascal Golay remplace M. Yoann Sengstag, Conseiller communal démissionnaire, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

- Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

  PLR
  M. Pascal Waeber remplace M. Yoann Sengstag, Conseiller communal démissionnaire, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

- Commission de gestion

  PLR
  Mme Rosana Joliat remplace M. Yoann Sengstag, Conseiller communal démissionnaire, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

  UDC
  M. Gérard Duperrex remplace Mme Eveline Henry en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

  Présidence
  La Présidence pour l'année de législature 2018-2019 sera assurée par M. Gérard Duperrex, UDC, respectant ainsi la Convention de législature.

- CISE - Commission Intégration Suisses Etrangers

  PLR
  Mme Rosana Joliat remplace M. Yoann Sengstag, Conseiller communal démissionnaire, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

- Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire

  UDC
  M. Gérard Duperrex remplace M. François Bertschy en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

11. Comptes communaux – Exercice 2017

a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
b) de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy,
c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
d) de la Commune de Renens,

Avant de donner la parole à M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, M. le Président rappelle que les comptes sont régis par les articles 106 à 112 du règlement du

Conseil communal. D'autre part, il informe qu'étant donné que le rapport a été envoyé à chaque conseillère et chaque conseiller, M. Jonas Kocher lira un résumé de son rapport. Ensuite de quoi, il sera examiné dans l'ordre suivant, les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, les comptes de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy, les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens et les comptes de la Commune de Renens, dicastère par dicastère. Finalement une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur l'ensemble des comptes.

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jonas Kocher,** Président de la Commission des finances

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Entre le 16 et le 19 avril 2018, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 4 séances pour auditer les comptes 2017 de la Commune, ainsi que les comptes des Ententes intercommunales Mèbre-Sorge, STEP et SDIS.

La COFIN tient à remercier M. le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chefs de service concernés qui ont répondu efficacement à toutes nos questions et remarques.

Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, boursier et chef du service des finances ainsi que son adjointe, Mme Laurence Favre, pour leur efficacité et compétence largement reconnue.

La COFIN a pu travailler dans de bonnes conditions et tient également à remercier tous les services pour le travail réalisé en amont sur les comptes. Les nombreux commentaires ont permis de diminuer drastiquement le nombre de questions et le temps nécessaire à l'élaboration du rapport. Nous espérons que cette dynamique perdurera à l'avenir.

INTRODUCTION

Quelques chiffres clés

Excédent de charges:	*CHF 130'179.91*
Marge d'autofinancement :	*CHF 11'079'460.-*
Montant des investissements:	*CHF 10'854'808.35*
Emprunts environ:	*~CHF 78 mio.*
Capital :	*~CHF 17mio.*
Point d'impôts par habitant :	*22.7*

Processus comptable et marge d'autofinancement

Le processus comptable peut se diviser en deux parties (voir schéma 1), la marge d'autofinancement et le Résultat viré à capital.

En effet, la marge d'autofinancement est une soustraction entre les revenus monétaires de la Commune et les charges monétaires (entrée et sortie d'argent). Elle permet notamment de pouvoir autofinancer des investissements. Ensuite la Commune procède à des opérations comptables, tels que amortissements, opérations d'ajustements, de bouclement, etc. qui nous donnent le Résultat viré à Capital.

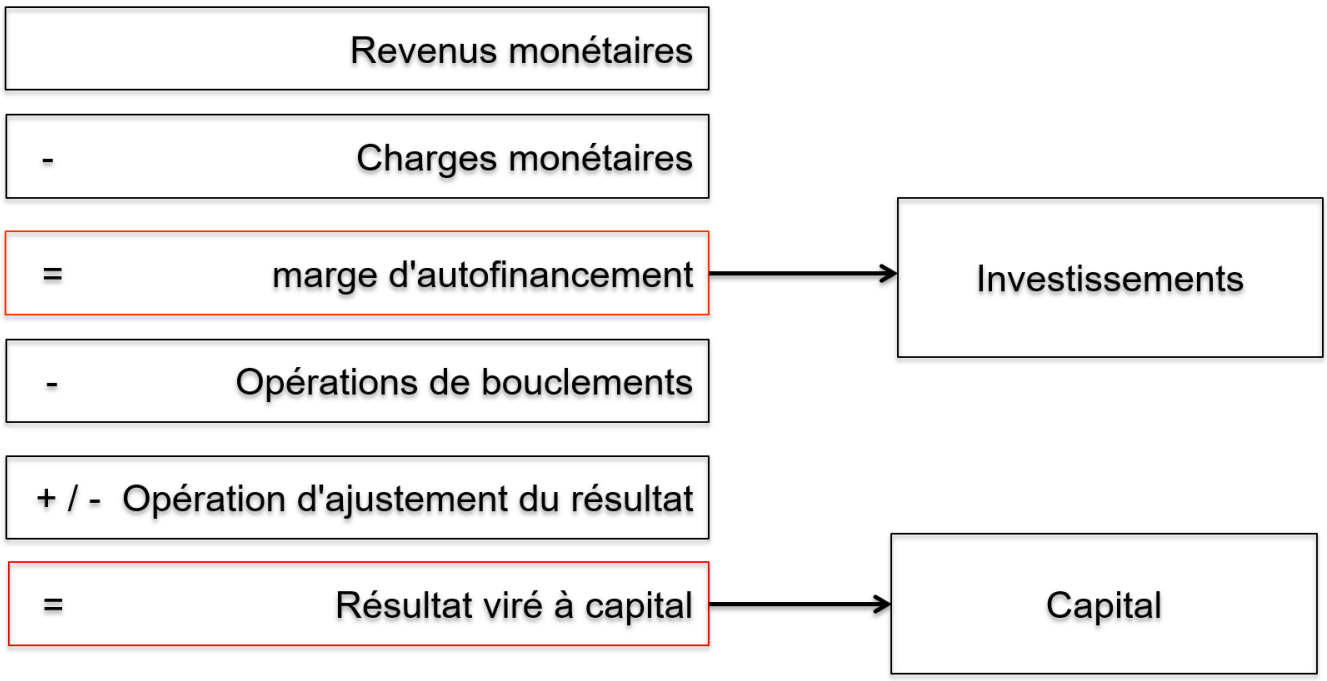

Schéma 1 – Procédé comptable

Pour l'exercice 2017, la marge d'autofinancement se monte à CHF 11'079'460.-. Vous trouverez sous le "tableau 1" ci-après le processus comptable ayant amené à ce résultat.

Ce tableau renseigne sur les grands écarts par nature entre la marge selon le budget et selon les comptes pour les années 2015, 2016 et 2017. Pour rappel, la marge d'autofinancement se porte uniquement sur les charges et les revenus monétaires.

	2015	2016	2017
Marge d'autofinancement selon budgets	**1'670'200**	**661'800**	**1'238'600**
Charges et revenus monétaires maîtrisables	**2'176'505**	**2'356'105**	**2'863'228**
Autorités et personnel	469'752	1'463'440	954'306
Biens, services, marchandises	1'255'390	819'160	1'225'176
Intérêts passifs	1'002'695	504'073	646'403
Amortissements financiers	-833'330	427'287	-1'086'911
Aides et subventions	30'651	44'765	282'572
Impôts	-1'047'508	-2'161'815	-30'399
Revenus du patrimoine	902'446	926'313	213'520
Taxes, produits des prestations et autres revenus	369'410	365'897	658'563
SDOL (net)	27'000	-33'016	0
	2'176'505	2'356'105	2'863'228
Charges et revenus monétaires non maîtrisables (budgets transmis par tiers)	**1'527'861**	**2'683'843**	**3'003'541**
Participation à des collectivités publiques (charges) - principalement TL et Polouest	871'652	1'600'998	2'269'374
Remboursement de collectivités publques (revenus)	682'967	1'013'003	355'856
Péréquation directe et indirecte	-26'758	69'841	378'311
	1'527'861	2'683'843	3'003'541
Marge d'autofinancement opérationnelle selon comptes	**5'374'566**	**5'701'747**	**7'105'369**
Charges et revenus extraordinaires	**277'617**	**2'376'180**	**3'974'091**
Ventes emprises sur parcelle 760 - Ch. du Chêne - Préavis 32-2013	0	0	429'100
Taxes uniques (raccordement, infrastructures communautaires, etc..)	277'617	169'380	1'338'191
Dividende extraordinaire du SIE	0	2'206'800	2'206'800
	277'617	2'376'180	3'974'091
Marge d'autofinancement totale selon comptes	**5'652'183**	**8'077'927**	**11'079'460**

Tableau 1 – calcul marge autofinancement

Nous pouvons donc nous autofinancer à hauteur de 11 millions de francs. De ce fait pour l'année 2017, nous avons un degré d'autofinancement de 102.7%, car le montant net des investissements était de CHF 10'854'808.- (graphique 1).

Les recommandations émises par la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales considèrent comme acceptable un degré d'autofinancement entre 100% et 60%.

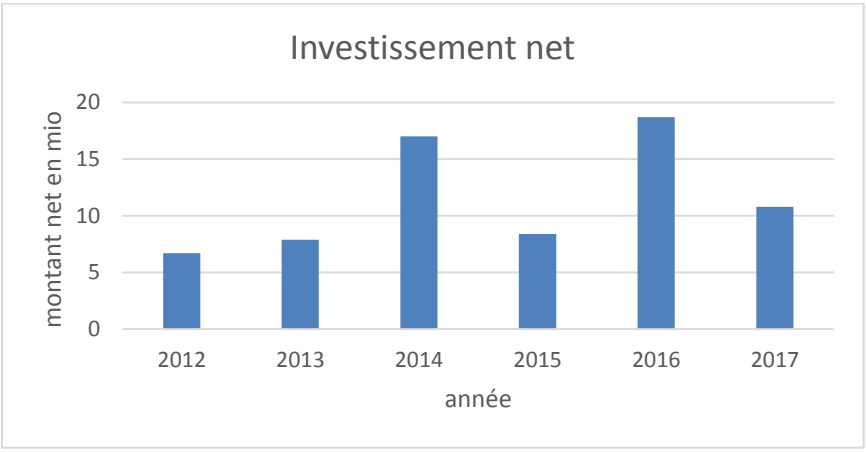

Graphique 1 – Evolution investissements nets

Structure des charges monétaires par nature.

Les charges monétaires peuvent se distinguer en deux catégories

1. *Les charges monétaires maîtrisables*
2. *Les charges monétaires non maîtrisables.*

Les charges monétaires maîtrisables sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un contrôle et peut ainsi prendre des mesures afin de les contenir.

Les charges monétaires maîtrisables s'élèvent à CHF 51'157'254.85 et sont composées de la manière suivante :

- *Les charges relatives aux autorités et personnel, représentant 59% des charges monétaires maîtrisables et 32% des charges monétaires totales;*
- *Les charges relatives aux biens, marchandises et services, représentant 22% des charges monétaires maîtrisables et 12% des charges monétaires totales;*
- *Les charges relatives aux aides et subventions, représentant 13% des charges monétaires maîtrisables et 7% des charges monétaires totales;*
- *Les charges relatives aux intérêts de la dette, représentant 2.5% des charges monétaires maîtrisables et 1.3% des charges monétaires totales;*
- *Les charges relatives aux amortissements du patrimoine financier, représentant 2% des charges monétaires maîtrisables et 1% des charges monétaires totales.*

Les charges monétaires non maîtrisables sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Elles se montent à CHF 42'214'083.- et concernent les participations de la Ville de Renens aux charges cantonales et intercommunales (PolOuest, SDIS ORPC, ARASOL etc.)

Structure des revenus monétaires par nature

- *Les impôts représentent environ 66% des revenues monétaires*
- *Les revenus du Patrimoine représentent environ 9.2% des revenues monétaires*
- *La péréquation représente environ 16% des revenues monétaires*
- *Les autres revenus représentent environ 8% des revenues monétaires*

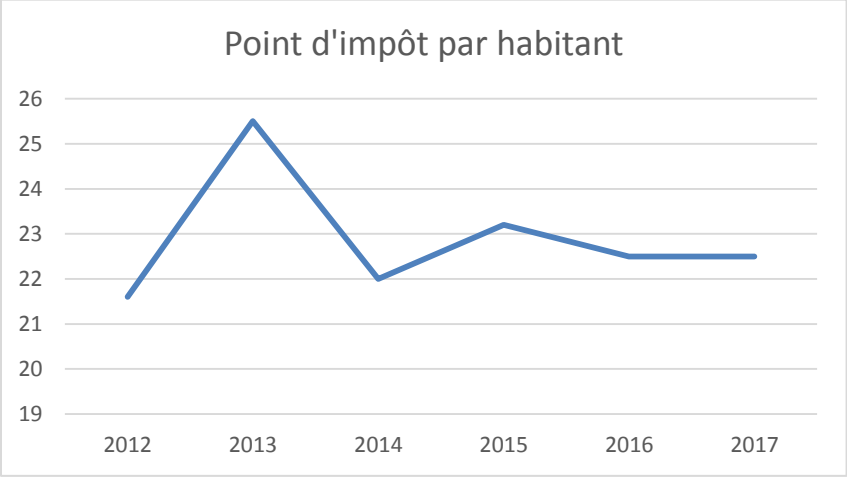

Graphique 2 – Evolution point d'impôt par habitant

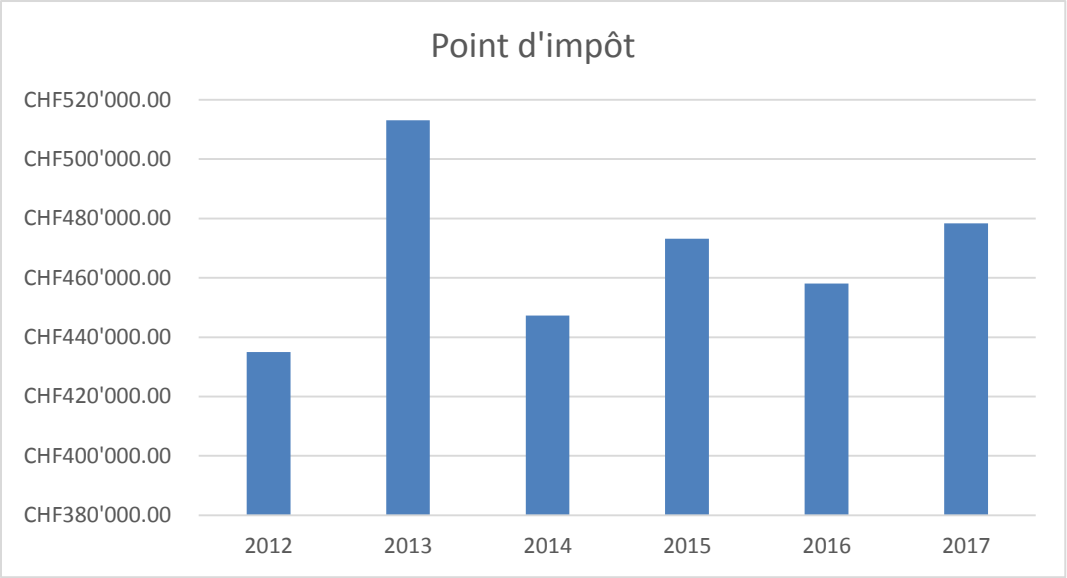

Graphique 3- Evolution point d'impôts

Pour les exercices à venir, le montant des impôts va rester stable.

Endettement

Etat des emprunts à long terme	Montant
Emprunts au 01.01.2017	CHF 77'057'040.-
Emprunts au 31.12.2017	CHF 78'907'040.-
Variation	2.4%
Endettement net par habitant à fin 2017	CHF 1'890.-

Toujours selon la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales, un endettement par habitant se situant entre CHF 1'000.- et CHF 3'000.- est considéré comme acceptable.

Quelques questions générales:

A quoi est dû l'écart des honoraires et prestations de services (318)?
Il est difficile à dire à quoi est dû cet écart, mais en page VII il y a tout le détail.

Pourquoi le montant aux attributions fonds spéciaux a doublé entre 2016 et 2017?
Cette présentation est fournie uniquement à la COFIN.

AUDIT DES COMPTES PAR LA COFIN

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

A partir de cette année, les comptes xxxx.3011 sont en diminution, car il y a une séparation entre le salaire de base et toutes les autres prestations sociales. Cela est dû au changement de programme comptable.

Développement :

1001.4361.03 **Jetons de présence versés par des tiers**

Quel est ce mécanisme ?

Il y a 10 ans, lors de l'augmentation du temps de travail des membres de la Municipalité, le choix a été fait de reverser les jetons de présence à la Ville. Il s'agit d'un montant brut qui n'est pas soumis à l'AVS.

1042 **Journal Carrefour info Renens**

Ne serait-il pas une bonne idée de changer le format du journal, car les frais d'impression sont de plus en plus élevés?

En effet les frais sont en augmentation, car il y a de plus en plus de contenu dans ce journal. Il y a eu une réflexion quant au moyen de transmission, mais la Municipalité est convaincue que l'envoi par la Poste permet de toucher toute la population.

1300.3099.02 **Abonnements piscine**

Pourquoi le montant est-il inférieur au budget ?

Le montant dépend de la demande.

1300.3099.05 **Aide financière au personnel**

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas de montant au budget ?

La Municipalité a fait le choix de ne pas porter au budget un montant, car il est impossible de connaître à l'avance ce genre de situation.

1300.3185.02 **Honoraires et frais d'expertises**

Quel est le pourcentage de frais d'avocat ?

Le montant pour frais d'avocat est de CHF 2'300.- (deux milles trois cents).

1301.3011.04 **Apprentis**

Combien d'échecs?

3 échecs dans le domaine horticulture, le taux d'échec cantonal est de 70%.

1320.3115.00 **Achat véhicules et accessoires**

Pourquoi l'achat d'un véhicule est dans cette section?

Il s'agit du premier véhicule électrique acheté par la Commune, le choix a été fait de le porter aux comptes dans cette section.

* * * * *

FINANCES

Nous avons une différence positive entre le budget et les comptes sur l'impôt des personnes morales. Deux raisons:

Premièrement, une entreprise est partie en liquidation.

Deuxièmement, un rattrapage sur deux entités.

A préciser que c'est un cas exceptionnel et que le service des Finances ne prend pas cet événement comme acquis pour les années suivantes.

Charges:

2010.3301.03 "Défalcation, abandon solde - Personnes morales": différence défavorable entre le budget et les comptes en raison d'une entreprise partie en liquidation.

Revenus:

2010.4011.00 "Impôt sur le bénéfice net des personnes morales": différence favorable entre le budget et les comptes suite à un rattrapage sur deux entités. A préciser que c'est un cas exceptionnel et que le service des Finances ne prend pas cet événement comme acquis pour les années suivantes.

Développement :

Aucune remarque de la COFIN

* * * * *

CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENTS - CULTES

M. Didier Divorne informe en préambule que les charges ont été maîtrisées et que le budget a été tenu. A noter une légère baisse des revenus due au loyer de la Ferme des Tilleuls qui commençait en milieu d'année.

Développement :

3003.3199.00 **Frais divers**

Peut-on avoir plus de détails ?

Nous avons dû louer un garde-meuble privé pour stocker les affaires de la personne expulsée, car nous n'avions pas la place dans notre parc. A

préciser que c'est une obligation légale de garder les affaires sur une période donnée.

3003.4272.00 **Concessions d'inhumation**

Le commentaire est assez étrange, à quoi est dû l'écart entre les comptes et le budget?

Suit la tendance 2015.

3003.4319.00 **Emoluments administratifs cimetière**

A quoi est due la baisse de revenus ?

Cela dépend de la fin de la concession.

302 **CULTES**

La participation de la Commune dépend du nombre d'adeptes, comment être sûr du nombre?

Dès l'arrivée dans la Commune, les nouveaux citoyens peuvent communiquer leur confession, et c'est ce fichier qui fait foi.

Il n'y a pas de Judaïque dans la Commune?

Seules les communautés religieuses avec plus de 10 personnes annoncées peuvent toucher une subvention.

3100.3114.01 **Achats de piliers publics**

Pas d'achat en 2017 ?

En effet, nous attendons la fin du chantier du Censuy pour le renouveler.

3100.3146.00 **Entretiens des forêts**

Quelle est la raison d'avoir cette ligne ici et non dans "espaces verts?"

Le plan comptable cantonal a inséré l'entretien des forêts dans ce dicastère.

3104.4232.65/66 **Horodateurs**

Peut-on dire qu'il y a plus de voitures qui circulent dans Renens ?

Oui, ou que les gens restent plus longtemps sur les parkings, ou qu'ils font plus d'aller-retour.

3372.3122 **Avenir 5 – Achat et consommation de gaz**

Quel est ce montant ?

Décompte final. A préciser que c'est la même situation pour la consommation d'eau pour Avenir 7, le décompte final est en mai.

3376 **1er-Mai 13**

Nous ne touchons pas de loyer ?

En effet, nous avons mis en place une convention avec l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) pour qu'il puisse disposer du lieu en le respectant.

3404.3141.00 **Avenir 4 – Entretien courant**

Pourquoi un tel écart entre comptes et budget ?

Les xxxx.3141.00 correspondent aux travaux dus à des défauts, et il s'est avéré qu'il n'y a pas eu tant de défauts que cela. Le montant est pondéré avec tous les autres bâtiments.

3436.4364.01 **Château 17 – Remboursement d'assurances propres**

Pouvons-nous avoir des explications ?

Transitoire 2016 qui n'a finalement pas été perçu en 2017. Le transitoire 2017 a malheureusement été comptabilisé que partiellement.

Complément d'information

3010.4515 **Participation du Canton – logements sociaux**

La Commune peut contracter jusqu'à 14 baux à loyer dans le cas de logements destinés à être sous-loués à des personnes citoyennes renanaises (familles) en situation de difficulté de logement (programme voté par préavis au Conseil communal N° 48-2014). Ces logements sont donc loués au nom de la Commune. Les baux de sous-location sont, normalement, d'une durée de 2 ans maximum. Lorsque les sous-locataires nous annoncent avoir trouvé une solution de relogement et vouloir quitter ce logement durant leur contrat de sous-location, ils ont un préavis de 30 jours à donner à la Commune. Dans ce cas, nous devons donc relouer le logement à une autre famille. Le temps que nous procédions aux démarches pour reloger des personnes, en collaboration avec la travailleuse sociale logement de l'ARASOL, il se peut que ledit logement reste vacant quelques jours ou quelques semaines. Durant ce laps de temps, c'est la Commune de Renens qui est garante du paiement mensuel du loyer. Ce paiement peut se faire par le biais du compte 3010.3170_Loyers et frais logements sociaux. Dans le cas de paiement de logement(s) vacant(s), le Canton est sollicité par la Commune pour payer la moitié de la somme que la Commune assume. Ce cas ne s'est pas présenté en 2017. Aucune contribution n'a donc été demandée au Canton et aucune rentrée financière n'a donc eu lieu dans ce compte.

3010.4525 Participation partenaires-logement sociaux

On entend par "partenaires-logements sociaux" le Centre social régional (CSR) ou éventuellement l'EVAM ou l'AI qui pourraient entrer dans le remboursement d'un paiement de loyer ou de frais liés au logement. Lorsqu'une personne est au bénéfice de telles prestations sociales, dans le cas de relogement, il est possible que la Commune avance une somme par le biais du compte 3010.3170_Loyers et frais logements sociaux. Un remboursement peut être demandé à l'institution partenaire (CSR, EVAM, Offices AI). Tout comme pour le compte 3010.4515, ce cas ne s'est pas présenté en 2017. Dans le préavis N° 48-2014, en pages 7 et 8, il est notifié que le SPAS participe financièrement aux logements vacants dans le cadre des logements sociaux.

* * * * *

GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE

Aucune remarque de la COFIN, les commentaires aux pages b étaient très clairs et détaillés.

URBANISME - TRAVAUX

Développement :

3810.4313.04 **Permis de fouille**
Quel est ce changement ?
Le Règlement municipal a été modifié en mai 2017. Ce changement a impacté la taxe «domaine utilisation publique» permettant de taxer tout le monde.

CULTURES – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES - SPORT

Développement :

5100.3653.12 **Subvention à la Fondation Ferme des Tilleuls**
Avez-vous les détails de comment est utilisée cette subvention? Etes-vous content de cette allocation?
Oui nous avons ce document, il sera transmis à la COFIN, mais ne pourra pas figurer dans ce rapport, les chiffres étant confidentiels.
Oui nous sommes contents, mais nous pensons que nous devrions donner plus.

5180.3301.00 **Défalcation capital**
Quel est ce compte ?
Il s'agit d'une défalcation suite à la réception d'un acte de défaut de bien pour une facture de livres non rendus

5311 **Classes primaires Renens Est**
Le terme "aléatoire" est souvent utilisé. Il serait plus adéquat de parler de "variation".

5311.3522.01. **Finances d'écolage**
Toutes les filiales sont présentes à Renens, quelles sont les raisons d'envoyer les enfants dans d'autres communes ?
Il s'agit d'une question de proximité. En effet, nous sommes dans le cas de classes primaires, et certains parents qui travaillent dans d'autres communes ou qui ont la nounou dans une autre commune mettent leur enfant au plus proche de leur besoin.

5311.4652.03 **Part parents pour camps**

Suite à l'Arrêté du Tribunal Fédéral (ATF) est-ce que les camps seront entièrement à la charge de la Commune? Avez-vous des projections de coûts si cela était appliqué?

Nous n'avons pas fait de projections, car l'ATF n'est pas applicable, il viendrait contester l'autonomie des cantons. Les juristes du Canton se penchent sur cet arrêté. La position de la Commune de Renens à ce sujet est que les parents devront payer et ne pourront pas faire valoir cet arrêté. Si l'ATF venait à être applicable et à la charge de la Commune, les frais seraient multipliés par deux.

5500 **Sport**

Au budget 2017, un montant de CHF 20'000.- (vingt mille) était porté au compte 5500.3170 pour mettre en place une politique du sport. Où sont passés ce compte et ce montant?

D'un point de vue comptable: Suite au changement de programme comptable, le compte a été fusionné avec le 5500.3101.01.

D'un point de vue politique: Nous avions mis ce montant de vingt mille francs pour engager un délégué au sport et lui permettre d'avoir un budget pour mettre en place des projets. Ce délégué n'a pas été engagé, la Municipalité a décidé d'allouer cet argent pour d'autres frais.

5500.3653.19 **Subvention aux sociétés sportives**

A quoi est due la variation entre le B17/C17?

Il dépend du nombre de demandes de subvention et du nombre de juniors par fédération sportive.

* * * * *

INFORMATIQUE - POPULATION - SECURITE PUBLIQUE

<u>Développement :</u>

La COFIN n'a aucune remarque

* * * * *

ENFANCE - COHESION SOCIALE

Les comptes respectent le budget, il y a toujours la facture sociale sur laquelle nous n'avons que peu d'emprise. La subvention de la FAJE a augmenté de 4%. De plus tous les comptes xxxx.3901.02 sont plus élevés que budgétés. En effet, il s'agissait de répartir les coûts par section afin d'avoir le coût réel de chaque prestation.

La COFIN s'est attardée sur le calcul du montant de la FAJE et un document sera en annexe de ce rapport.

Développement :

7100.5515.02 **Correctif année précédente déficit Ste-Famille**
Quel est ce montant?
Il s'agit de la différence entre le coût réel et les acomptes.

7113.3011.00 **Traitement personnel fixe**
Avons-nous engagé des remplaçants? Si oui, où se retrouvent ces coûts?
Oui nous avons engagé et les coûts sont dans le compte 7113.3901.03.

* * * * *

COMMISSION INTERCOMMUNALE MEMBRE-SORGE
Aucune remarque de la COFIN

STEP DE VIDY
Aucune remarque de la COFIN

COMMISSION SDIS Malley Prilly-Renens
Aucune remarque de la COFIN

* * * * *

DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION

La commission trouve que les comptes sont très positifs et qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter aujourd'hui. La marge d'autofinancement est bien meilleure que prévu, la COFIN s'y attendait notamment grâce au dividende exceptionnel de SIE S.A. La COFIN souligne le travail positif de la Municipalité. En effet des provisions ont été intelligemment mises en place et la COFIN est très satisfaite de voir que la Municipalité prend les mesures nécessaires pour les années à venir en vue des lourds investissements futurs.

- *C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2017*
- *C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration (STEP) des eaux usées de Lausanne-Vidy pour l'exercice 2017*
- *C'est avec 9 (neuf) OUI et 1 (une) abstention que la COFIN **accepte** les comptes de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2017.*
- *C'est à l'unanimité que la COFIN **accepte** les comptes de la Ville de Renens pour l'exercice 2017.*

M. le Président remercie M. Jonas Kocher et ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les comptes de l'Entente SDIS Malley Prilly-Renens

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Pour les comptes de la Commune de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère, puis, avant de passer au vote final, M. le Président ouvrira la discussion générale sur les comptes.

- *Préambule: pages roses I à XXI*

  La discussion n'est pas demandée
- *Administration générale – Ressources humaines: pages 2a à 11b*

  La discussion n'est pas demandée
- *Finances: pages 12a à 15b*

  La discussion n'est pas demandée
- *Centre technique communal: pages 16a à 51b*

  La discussion n'est pas demandée
- *Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: pages 52a à 66b*

  La discussion n'est pas demandée
- *Informatique – Population – Sécurité publique: pages 67a à 70b*

  La discussion n'est pas demandée
- *Enfance – Cohésion sociale: pages 71a à 89b*

  La discussion n'est pas demandée
- *Comptes de fonctionnement par nature: pages vertes 90 à 93*

  La discussion n'est pas demandée
- *Comptes d'investissement: pages roses 94 à 135*

  La discussion n'est pas demandée
- *Bilan: pages violettes 136 à 148*

  La discussion n'est pas demandée

- *<u>Inventaire des titres et immeubles: pages vertes 149 à 159</u>*

  La discussion n'est pas demandée

- *<u>Cautionnement et engagement: pages vertes 160 à 162</u>*

  La discussion n'est pas demandée

M. le Président ouvre la discussion générale sur les comptes 2017 de la Commune de Renens.

- **M. Pascal Golay, PLR**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans les deux-trois prochaines années, nous prévoyons un temps ensoleillé avec des pointes en ce moment à CHF 11 mio. de marge d'autofinancement. Si le temps ne devait pas trop se détériorer dans les deux ans qui viennent, nous prévoyons tout-de-même quelques stratus pour environ CHF 3 mio., correspondant aux charges et revenus non maîtrisables, ainsi que quelques nuages liés aux travaux retardés par un front venant lui par La Plaine du Flon.

Bref, toutefois, un nouveau et fort front orageux est d'ores et déjà prévu d'ici quatre à cinq ans avec les suppressions des dividendes de TvT Services S.A. ainsi que la disparition probable du fonds de réserve. Nous pourrons alors prévoir, sans trop nous tromper, une baisse drastique de la marge d'autofinancement de CHF 4 à 5 mio. par an.

N'oublions pas non plus les très nombreux travaux qui devraient enfin faire leur apparition pour également quelques dizaines de millions.

Notons toutefois, que grâce aux CHF 3 mio. de la vraie marge d'autofinancement, c'est à dire, celle qui est vraiment maîtrisable, notre population devrait être à l'abri d'une augmentation d'impôts intempestive et que peut-être, peut-être, notre classe moyenne pourrait enfin, enfin envisager de bénéficier des éventuelles baisses du taux cantonal, ce qui, je vous le rappelle, lui avait déjà été retiré lors de la dernière législature par une dépression venant de la gauche de ce Parlement.

Bref, toutefois et pour conclure, le PLR vous enjoint à voter en faveur des conclusions qui vous sont présentées, vous remercie de nous avoir suivi et vous souhaite une très bonne soirée. Merci.

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Franchement, quand nous lisons dans les conclusions du rapport de la COFIN que "...les comptes sont très positifs et qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter. La marge d'autofinancement est bien meilleure que prévu... Le travail de la Municipalité est positif... Des provisions ont été intelligemment mises en place et (que) la COFIN est très satisfaite des mesures prises...", le Parti socialiste ne peut que se joindre à eux pour féliciter la Municipalité pour son travail et recommander vivement d'accepter les comptes 2017. Merci.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chers Collègues,

Je goûte assez peu la météorologie, d'ailleurs je n'ai jamais fait confiance à Mme Soleil!

Je ne partage pas l'optimisme de M. Richard Neal et de son groupe.

Vous savez que nous sommes très inquiets de la raréfaction des ressources fiscales de notre Commune depuis plusieurs années maintenant. Cela dit, nous ne serions bouder le fait que le résultat de l'année 2017 est tout-à-fait correct et acceptable. Nous ne saurions non plus nier la pertinence de féliciter les services communaux pour la bonne maîtrise des charges qui sont maîtrisables.

C'est pourquoi notre Groupe votera ces comptes sans arrière-pensée à l'unanimité et sera vigilant, comme chaque année parce qu'il le faut bien. C'est donc, sans enthousiasme, sans larme et sans alarmisme excessif que nous voterons ces comptes. Merci.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Jonas Kocher de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

***ADOPTE** les comptes arrêtés au 31 décembre 2017*

1. *de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge*
2. *de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy*
3. *de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens*
4. *de la Commune de Renens présentant un excédent de charges de CHF 130'179,91*.

———

C'EST À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ (UNE ABSTENTION) QUE LES COMPTES 2017 DE l'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

C'EST À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ (UNE ABSTENTION) QUE LES COMPTES 2017 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX USEES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMERATION LAUSANNOISE "STEP" DE VIDY SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ (DEUX ABSTENTIONS) QUE LES COMPTES 2017 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES COMPTES 2017 DE LA COMMUNE DE RENENS SONT APPROUVÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE RENENS.

M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission des finances pour l'excellence de leur travail.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Merci pour ce vote unanime. Merci pour votre collaboration tout au long de l'année et merci à la Commission des finances qui est extrêmement critique et qui nous permet aussi de mieux encore gérer des finances communales qui sont rares.

Nous avons effectivement des projets qui sont ambitieux, qui sont nécessaires aussi, nous le voyons dans certains domaines, tels que l'accueil de l'enfance et nous aurons des dépenses importantes. Le chemin sera étroit, le contexte parfois incertain, mais nous allons continuer à travailler avec cette même volonté de transparence et de concertation avec vous afin de définir des projets qui répondent à nos besoins et qui soient également portables sur le plan de nos finances communales.

Merci pour votre soutien.

M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

12. Gestion – Exercice 2017

M. le Président prie M. Simon Favre, Président de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. le Président rappelle que la Commission de gestion est régie par les articles 113 à 120 de notre Règlement. L'article 120 précisant que *«Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.».*

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, les vœux et les observations de la COGEST ainsi que les réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la

séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier. M. le Président prie donc les membres du Conseil de considérer que le document reçu est une annexe au procès-verbal de la séance du 21 juin 2018.

La procédure suivante sera suivie:

- M. Simon Favre donnera lecture de l'introduction du rapport de sa Commission.
- Pour chacune des observations maintenues par la COGEST,
  - M. Simon Favre donnera lecture du texte de l'observation,
  - La réponse de la Municipalité sera lue par le Président du Conseil,
  - La détermination de la COGEST sera lue par M. Simon Favre.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion et soumise au vote. A noter que la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

S'agissant des observations non maintenues par la COGEST, celles-ci ne seront pas lues, mais une discussion suivie d'un vote pourrait être demandée par un conseiller. A noter que, là aussi, la Municipalité a la possibilité de s'exprimer une dernière fois avant le vote.

Par la suite, M. le Président ouvrira la discussion générale sur le rapport de la COGEST en priant les membres du Conseil de bien vouloir mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

Finalement, la discussion sera ouverte sur le rapport de gestion de la Municipalité, à nouveau en priant les intervenants de mentionner le N° de la page concernée par leur éventuelle intervention.

La dernière discussion avant le vote final sera la discussion générale sur la gestion de la Commune.

Ce point de l'ordre du jour sera clôt par le vote sur la gestion de l'exercice 2017 de la Ville de Renens.

Cette procédure n'étant pas contestée, M. le Président passe la parole à M. Simon Favre.

- **M. Simon Favre,** Président de la Commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion est une commission permanente composée de 13 membres issus des 5 groupes représentés au Conseil communal. La présidence est alternée entre chaque groupe entre juillet et juin.

En 2018, la Commission est constituée de 5 conseillères et 8 conseillers répartis entre les groupes de la manière suivante :

- *Fourmi Rouge, 3 membres : Simone Szenyan, remplacée par Suzanne Sisto-Zoller, Byron Allauca et Simon Favre.*
- *Parti Socialiste, 3 membres : Maria Correia, remplacée par Michele Scala, Oumar Niang et Robert Mulopo.*
- *PLR, 3 membres : Elodie Golaz-Grilli, Walter Siegrist et Yoann Sengstag, ayant démissionné sans être remplacé.*
- *Les Verts, 2 membres : Nathalie Jaccard et Philippe Hertig.*

- UDC, 2 membres : Eveline Henry et François Bertschy.

L'exercice de président a été pour moi une expérience nouvelle et pleine de rebondissements. Le fonctionnement des institutions politiques et l'organisation qui en découle ont été un vrai défi à prendre en main. Je remercie du fond du cœur M. Michel Veyre et Mme Yvette Charlet qui m'ont aidé à m'organiser tout au long de l'année avec bienveillance. Je remercie également les membres de la COGEST qui m'ont épaulé autant dans la planification que dans l'écriture des rapports et sans qui l'exercice aurait été tout simplement impossible.

La COGEST est une commission unique en son genre. D'une certaine façon, nous sommes «la commission qui gratte». Nous avons pu travailler tous ensemble tout au long de l'année pour tenter de comprendre comment fonctionne notre Commune et comment améliorer ou féliciter des services afin que chaque année Renens soit encore meilleur.

Lorsque la Commission arrive dans un service avec ses questions et ses remarques, il est difficile pour ceux qui en connaissent le fonctionnement par cœur et le vivent de l'intérieur d'en expliquer les rouages. Souvent, les choses se font simplement, de personnes à personnes et devoir expliquer la mécanique est ressenti comme une intrusion. Notre rôle n'est pas d'accuser ni de dénoncer. Nous avons comme rôle de comprendre comment sont gérés les projets et de proposer des pistes pour que chacun puisse s'épanouir et que notre Commune puisse rayonner sur l'Ouest lausannois et au-delà.

Cette année nous a permis de mieux comprendre les outils à notre disposition. Nous avons pu poursuivre un travail de partenariat avec la Municipalité et nous avons pu bénéficier d'une dynamique constructive avec la COFIN.

Je tiens encore à remercier les commissaires pour cet exercice 2017-2018 qui n'a pas été de tout repos, mais qui a prouvé que la COGEST est une Commission soudée et constituée de personnes de confiance et sur qui il est possible de compter.

M. le Président remercie M. Simon Favre et cède la parole à M. le Syndic.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est vrai que nous avons travaillé en bonne collaboration avec la COGEST qui ose nous interroger, nous interpeller et cela est important.

Il reste cependant un certain nombre de champs dans lesquels la compétence n'est plus de la Commission de gestion. Pour les observations N° 1, 2, 4, 5 et 6, relatives à la Ferme des Tilleuls, pour lesquelles, cependant, nous vous avons donné une réponse et qui ont été maintenues, je rappelle que, par voie de préavis, vous avez accepté la rénovation de la Ferme des Tilleuls, puis voté la création d'une Fondation et également accepté que nous leur allouions une subvention.

Ce faisant, la Ferme des Tilleuls est devenue une Fondation à laquelle nous allouons une subvention. Les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura se sont regroupés afin de créer une Autorité de surveillance pour les fondations, dont le siège est à Lausanne et un certain nombre d'éléments que vous nous demandez de contrôler par nous-mêmes ne peuvent se faire puisque ce pouvoir appartient à cette Autorité de surveillance.

Par contre, comme mentionnés dans les réponses transmises, nous allons bien sûr relayer ces observations à la Ferme des Tilleuls afin de les rendre sensibles à vos préoccupations. Toutefois, je pense que vous ne pouvez pas ne pas accepter ces réponses puisqu'elles ne sont plus du champ de la compétence de la Municipalité. Ceci je l'ai vérifié auprès de Mme Anne Marion Freiss, Préfète, qui me dit qu'il est parfaitement pertinent de vous répondre ainsi et vous invite à accepter nos réponses plutôt qu'à les refuser.

Réponse de M. Simon Favre, Président de la Commission de gestion

Je vous remercie pour votre intervention. Il est vrai que la Commission de gestion a simplement une volonté de comprendre, une volonté de se former. Cette année a été formatrice pour moi ainsi que pour la Commission. C'est donc dans un souci de compréhension et de constructivisme que nous souhaiterions continuer à travailler là-dessus.

Après, je comprends, il y a une séparation entre une Fondation et la Municipalité. Il n'empêche toutefois que les liens restent et c'est dans ce cadre-là, non dans un souci d'enfoncer le clou, mais réellement de comprendre, que la COGEST propose de maintenir certaines observations.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,

M. le Syndic, est-ce que vous êtes en train de nous dire que nous aurions désormais tout intérêt à ne plus accepter la création de fondations afin que le Conseil communal puisse encore avoir un regard sur ce qu'il se fait et comment l'argent de la Ville est dépensé?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Bien évidemment, non, ce n'est pas ce que j'ai dit. Je dis juste qu'à partir du moment où nous créons des structures et que celles-ci disposent d'organes propres de contrôle, que notre regard s'atténue sur un certain nombre d'éléments. Je salue l'intérêt que nous portons à la Ferme des Tilleuls, nous y avons investi beaucoup de temps, beaucoup d'argent, il y a une volonté de la faire rayonner, de la faire vivre, c'est un lieu dont nous sommes fiers. Ce n'est pas évident d'initier une dynamique immédiatement aisée dans un tel lieu. Nous avons également des membres de la Municipalité au Conseil de Fondation, il y a une volonté de travailler ensemble, mais je ne peux pas exiger de la Fondation certains éléments. Par contre, nous sommes bien évidemment en relation régulière avec, notamment, Mme Marianne Huguenin, Présidente de cette Fondation.

Vos interventions, vos préoccupations seront relayées, mais nous ne pouvons pas donner des réponses autres pour l'instant que celles qui vous ont été données.

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Je vous remercie M. le Syndic. Je vous promets que j'y réfléchirai à deux fois la prochaine fois qu'il faudra voter pour la création d'une Fondation.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Est-ce que vous pouvez alors répondre à mes questions? Est-ce que dorénavant nous ne pouvons plus donner d'indications soit à nos Municipaux ou alors aux membres du personnel qui font partie de ces fondations ou autres associations? Merci.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Au contraire! Je pense que nous sommes intéressés de voir comment le Conseil suit cette Fondation et nous sommes un excellent relais pour le faire, mais c'est un des relais. L'autre relais pour vous impliquer davantage c'est de devenir un "Ami des Tilleuls" pour pouvoir aussi apporter, par d'autres canaux, des préoccupations, des intérêts, voire de l'appui. Nous concernant, nous allons bien évidemment relayer tout cela, mais c'est la seule chose que nous pouvons faire actuellement et croyez-moi, connaissant Mme Marianne Huguenin, je suis intimement convaincu qu'elle vous lira avec le plus grand des intérêts, avec la volonté de répondre à vos nombreuses interrogations.

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Donc, le Conseil communal est tout-à-fait libre de pouvoir maintenir ces observations jusqu'à un retour de la Municipalité sur nos questions?

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Je ne suis pas un expert des aspects juridiques; vous avez bien sûr le droit de maintenir ces observations, mais elles ne peuvent être contraignantes et nous ne pourrons pas vous y répondre. C'est vous qui avez finalement l'ultime décision, il vous appartient de dire, combien même nous nous rendons compte que ces demandes ne peuvent pas être répondues par la Municipalité, si vous souhaitez les maintenir. Vous nous mettez juste ainsi dans une incapacité à vous répondre.

Je préférerais que vous entendiez ce que je vous dis, que vous nous fassiez confiance dans le fait que nous allons remonter ces informations à la Ferme des Tilleuls oralement et par écrit et que nous travaillerons plutôt ensemble à développer la Fondation plutôt qu'à tenter actuellement d'y apporter plus de contrôle. Je vous assure que les personnes qui sont actives dans ce Conseil de Fondation n'ont s'en doute pas mesuré la charge de travail que cela représentait; c'est juste énorme. Laissons aussi à la Fondation le temps de travailler.

Mme la Préfète me disait aussi que cela ne pouvait pas être contraignant. Vous ne pouvez pas nous contraindre à faire quelque chose qui n'est pas de notre compétence ni de notre autorité.

Culture Jeunesse et sport :

<u>Vœu N° 1</u>: La COGEST est satisfaite de constater que l'offre culturelle pour les enfants s'est développée et félicite CJS. Toutefois, elle trouve que le panel est encore insuffisant. La culture étant un des meilleurs moyens pour lutter contre la fracture sociale et la pauvreté, il semble par conséquent essentiel que les enfants y aient accès le plus régulièrement et le plus tôt possible.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *Tout comme la Commission de gestion, la Municipalité est convaincue de l'importance de l'ouverture à la culture dès le plus jeune âge. Elle reste et restera attentive à toutes les occasions de promouvoir la culture pour les enfants.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle reste persuadée qu'il est essentiel de provoquer les opportunités.**

<u>Observation N° 1</u>: La COGEST comprend qu'il faille du temps pour développer un projet tel que la Ferme des Tilleuls, toutefois, elle estime que des actions doivent être mises en place et soient menées pour faire progresser la fréquentation et y amener la population renanaise.

<u>Réponse de la Municipalité:</u> *La Municipalité transmettra ce vœu à la Fondation de La Ferme des Tilleuls. Elle fera également tout ce qui est de sa compétence afin de faciliter la mise en place des mesures prises par la Fondation pour faire progresser la fréquentation.*

- **La COGEST REFUSE la réponse de la Municipalité. Et lui rappelle que ce n'est pas un vœu, mais bien une observation! La COGEST ne peut pas se contenter de cette réponse et souhaite vivement que ses représentants qui siègent au conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire.**

M. le Président ouvre la discussion relative à l'observation N° 1.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (23 voix "pour", 20 voix "contre" et 5 abstentions) que les membres du Conseil communal maintiennent l'observation N° 1.

<u>Observation N° 2</u>: La COGEST souhaite qu'une solution pérenne soit trouvée pour qu'un parking soit mis en place. Sans cela elle craint que la fréquentation en subisse les conséquences, et ce même si l'accès en transports publics est aisé.

<u>Réponse de la Municipalité</u> : *Des négociations sont en cours entre la Fondation et des propriétaires fonciers des parcelles adjacentes afin de pouvoir offrir des places de parc de manière pérenne. La Commune facilitera, dans la mesure du possible, la mise à disposition d'une offre de stationnement dans le périmètre immédiat de la Ferme des Tilleuls.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit des négociations en cours. Toutefois, elle MAINTIENT son observation jusqu'à la réalisation de ce projet.**

M. le Président ouvre la discussion relative à l'observation N° 2.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (25 voix "contre", 24 voix "pour" et 3 abstentions) que les membres du Conseil communal refusent le maintien de l'observation N° 2.

Informatique – Population – Sécurité publique :

Observation N° 3: La COGEST désire savoir si un autre système a été étudié ou est à l'étude. Le cas échéant, la date de sa mise en service.

Réponse de la Municipalité: *Cette thématique n'est pas étudiée à l'heure actuelle. Elle sera toutefois reprise prochainement par le Comité de direction de la POL.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et l'accepte. Elle reviendra ultérieurement pour étudier cette problématique.**

Urbanisme - travaux / Bâtiments – Domaines – Logement - Cultes / Gestion urbaine - développement durable :

Observation N° 4: Pour la COGEST le référencement Google Maps n'est pas suffisant. Elle souhaite vivement que des solutions soient trouvées dans les plus brefs délais, afin que le public puisse trouver aisément la Ferme des Tilleuls. La COGEST est persuadée que cela sera bénéfique pour tout le monde.

Réponse de la Municipalité: *La Municipalité remercie la Commission de gestion pour son observation. Elle la relayera auprès de la Fondation de la Ferme Tilleuls en tant qu'objet de sa compétence et elle se tiendra, ainsi que son administration, à sa disposition pour faciliter la mise en place des mesures qu'elle souhaiterait prendre afin d'être mieux signalée à travers Renens.*

- **La COGEST REFUSE la réponse de la Municipalité. Elle ne peut pas se contenter de cette réponse et souhaite vivement que ses représentants qui siègent au Conseil de Fondation donnent l'élan et l'impulsion nécessaire. Elle se réjouit de voir la mise en œuvre de ces mesures à travers Renens et environs.**

M. le Président ouvre la discussion relative à l'observation N° 4.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et soumet au Conseil la proposition du maintien de cette observation.

- C'est à la majorité (26 voix "contre", 20 voix "pour" et 2 abstentions) que les membres du Conseil communal refusent le maintien de l'observation N° 4.

<u>Observation N° 5</u>: La COGEST est extrêmement surprise par cette réponse! La Ville de Renens a porté ce projet (préavis no112-2011), elle le subventionne. Ce projet a tout intérêt à trouver son public et de pouvoir se développer. C'est la carte de visite culturelle de notre ville, par conséquent sa promotion, sa visibilité est l'affaire de tous. LA COGEST attend que des solutions soient mises en place rapidement.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *La Municipalité remercie la Commission de gestion pour son observation. Elle la relayera auprès de la Fondation de la Ferme des Tilleuls en tant qu'objet de sa compétence et elle se tiendra, ainsi que son administration, à sa disposition pour faciliter la mise en place des mesures qu'elle souhaiterait prendre afin d'être mieux signalée aux abords de la Ferme. Nous précisons également qu'un panneau large de plusieurs mètres indique désormais, depuis le printemps 2018, cet endroit.*

- **La COGEST REFUSE la réponse de la Municipalité. Le panneau large de plusieurs mètres reste peu visible et n'indique pas ce qui se passe derrière ces murs.**

  La COGEST est très surprise de constater que la Municipalité est si peu attentive à la manière dont la subvention communale est utilisée et par le manque de réactions face aux divers points soulevés par la COGEST.

M. le Président ouvre la discussion relative à l'observation N° 5.

- **M. François Delaquis, PSR**

Mesdames et Messieurs,

Je reconnais tout-à-fait la pertinence du travail de la Commission de gestion, mais l'exploitation de la Ferme des Tilleuls a commencé en mai 2017, soit sept mois avant le rapport d'activités et vous êtes en train de demander des résultats comme si c'était sur une ou plusieurs années. C'est clair que nous devons être attentifs à l'exploitation, mais là je pense que nous allons un peu trop loin.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Monsieur le Président,

Je comprends très bien l'avis de M. François Delaquis, mais je pense que la COGEST n'est pas là pour critiquer. Justement après six mois, c'est peut-être le moment de mettre en place un cahier des charges, une idée des expositions. Peut-être que c'est fait, peut-être que la réponse existe, mais qu'elle n'est pas mentionnée dans ce rapport, mais c'est peut-être aussi maintenant à la COGEST de l'interroger: Qu'allez-vous faire? Où en sommes-nous? Quels sont vos objectifs à court, à moyen et à long terme? Les choses classiques d'une Fondation ayant des missions de ce genre. Merci.

- **M. François Delaquis, PSR**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas jouer au professeur, mais ce que vous demandez là s'appelle un business plan. Un business plan cela se contrôle à étape régulière. Donc, au lieu de refuser les réponses de la Municipalité, demandez que le Conseil de Fondation remette à la Municipalité le business plan qu'il a établi ou, si nous étions en Union soviétique, le plan quinquennal de gestion de la Fondation.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Vous avez raison, peut-être que l'observation est mal posée. Mais de la part de la vice-présidente du Conseil de Fondation et Municipale de Renens, nous aurions pu nous attendre à une autre réponse que "nous allons transmettre" ou dire "en effet, nous avons un plan, nous vous le transmettrons, nous allons demander la confirmation de la Présidente de Fondation pour la transmettre à la Ville de Renens". Information qui n'apparaît pas dans le rapport et qui n'est pas une réponse. C'est pour cela que je vous invite à maintenir cette observation.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Puisque j'ai été nommée, je prends la parole.

Pour poser le cadre, puisque là nous avons un peu de difficultés à entendre de quoi nous parlons, la Fondation de la Ferme des Tilleuls est une personne morale. Le contrôle de la gestion de la Fondation de la Ferme des Tilleuls se fait par l'Autorité de surveillance des fondations qui est un organe cantonal.

Maintenant, nous n'avons pas refusé de répondre à vos questions, puisque lorsque la Commission de gestion est venue dans mon Service, autant ma Cheffe de service, Mme Michelle Dedelley qui est membre du Conseil de Fondation, que moi-même avons répondu à l'ensemble des questions qui nous ont été posées. Le rapport d'activités n'avait pas encore été accepté par le Conseil de Fondation, il a été validé et accepté ce mardi soir, et nous avons promis à la Commission de gestion que nous le leur transmettrions. C'est vrai qu'il nous est également demandé de faire des miracles: l'institution s'est ouverte au mois de mai, la Commission de gestion a travaillé sur l'année 2017, donc sur 6 mois pleins d'activités. Et sur 6 mois d'activités, vous le verrez sur le rapport, il y a eu 6'000 visiteurs pour un nouveau lieu qui s'est ouvert. Je peux maintenant vous donner les informations, puisque je les ai depuis mardi soir. Informations que je ne pouvais pas vous communiquer avant que le Conseil de Fondation ne les ait validées. Sur les 6'000 visiteurs, il faut mentionner la venue de 33 classes d'élèves de Renens, du gymnase de l'Ouest lausannois, mais aussi de Lausanne. Il faut vous imaginer que, par exemple, le Jardin botanique de Lausanne et son musée, institutions existantes de longue date et faisant partie du programme scolaire, attirent chaque année une cinquantaine de classes. 33 classes pour la Ferme des Tilleuls! C'est une belle réussite et un très bon travail de médiation culturelle qui a été fait. D'autre part, il y a eu 28 groupes différents, dont 21 associations locales qui ont visité le lieu, avec une dizaine de visites

commentées par les curateurs des expositions. Voilà, les chiffres les plus importants que je peux vous donner. Donc, vous dire qu'il y a une impulsion qui est donnée par les représentants de la Ville au Conseil de Fondation, il y a également un travail qui est fait de programmation avec la Direction artistique collective.

M. Jonas Kocher vous avez oublié d'annoncer vos intérêts, et l'intérêt que vous avez de vous intéresser à la Ferme des Tilleuls. Toutefois, vous avez raison parce qu'il y a un très beau travail qui se fait avec l'Association Un Autre Regard.

S'agissant des observations, vous pouvez les maintenir, mais au-delà de cela, le travail est fait, je vous rassure et c'est un lieu que les gens découvrent et, quand ils viennent, ils sont très enthousiastes, et nous aussi, nous nous réjouissons du développement de ce lieu.

Mais surtout, soutenez-nous! M. le Syndic l'a dit, il existe une Association des Amis de la Ferme des Tilleuls qui fait également un très beau travail d'ancrage de ce lieu auprès de la population, certains d'entre vous sont déjà membres de cette association, qui s'est déjà bien investie. Vraiment je vous invite à nous soutenir comme cela, ce serait vraiment extraordinaire si nous avions votre soutien.

- **M. Simon Favre,** Président de la Commission de gestion

Je souhaite préciser que le fait de refuser les réponses, il faut le reconnaître, c'est agressif et j'en suis désolé. Pour la Commission, la Ferme des Tilleuls c'est important, c'est fantastique.

C'est vrai que nous demandons des miracles, car nous nous retrouvons dans un rêve et nous n'en attendons pas moins. Le fait que la COGEST maintienne ces observations doit aussi nous permettre de prendre part à ce projet, de rester observateurs au minimum, c'est quelque chose qui est très important pour nous. Parce que si nous attendons que cela soit terminé, si nous attendons la rénovation du Rural, si nous attendons cinq ans avant de faire un bilan, peut-être que nous nous dirons: ah, si nous avions continué à garder une interaction avec ce projet, nous aurions pu arriver avec des idées ou avec des questions pertinentes.

Il faut reconnaître que le travail de la Fondation est fantastique, le travail de la Municipalité, tant par rapport au bâtiment qu'au projet, est formidable. Je le dis du reste souvent à mes copains: tu ne connais pas la Ferme des Tilleuls? C'est vraiment une plus-value et une fierté personnelle. Maintenant c'est aussi dans une volonté d'accompagnement, j'ai envie de dire, que nous essayons de maintenir ces observations. Nous ne sommes pas en train de vous accuser de faire mal, nous essayons simplement de comprendre. Cette année nous a permis de comprendre beaucoup mieux comment s'articulaient les différents organes, les différentes institutions et comment étaient répartis les rôles, mais nous avons aussi envie de continuer à comprendre encore mieux. Nous sommes curieux.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Vous avez raison Mme la Municipale, je n'ai pas annoncé le fait que mon grand-oncle et mon petit-cousin y travaillent. C'est pour moi, ce n'est pas eux que je veux défendre ou critiquer, ce n'est pas leur travail, mais le bien de la collectivité, le bien de Renens par rapport à la somme de CHF 300'000.- que nous versons chaque année et je pense à ce projet dans sa globalité et pas juste à une ou deux personnes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et avant de soumettre au Conseil la proposition du maintien de cette observation demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information.

- C'est à la majorité (27 voix "pour", 26 voix "contre" et 2 abstentions) que les membres du Conseil communal maintiennent l'observation N° 5.

<u>Observation N° 6</u>: La Commission de gestion est une commission qui a pour missions, buts et rôles d'examiner et de rapporter sur la gestion de la Commune.

Elle est désagréablement surprise de ne pas pouvoir obtenir les réponses à ses questions et d'être renvoyée à des réponses ultérieures qui seraient faites à la Commission des Finances ou au Conseil communal.

Elle souhaite maintenant obtenir les réponses à ses questions.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *Le chantier de la Ferme des Tilleuls est terminé depuis peu, alors que celui de son annexe est toujours en cours. Des éléments circonstanciés seront ainsi transmis par voie de préavis une fois les travaux terminés, et cela dans les meilleurs délais. Les informations financières seront remises à la Commission des finances lors de sa séance du 22 mai 2018 et une communication écrite au Conseil Communal a été insérée dans le dernier communiqué de la Municipalité. Le processus adopté depuis de nombreuses années est ainsi respecté.*

- **La COGEST MAINTIENT son observation jusqu'à consultation de tous les documents demandés.**
  Elle se demande comment il est possible que pour un projet d'une telle envergure avec de tels enjeux financiers, ces travaux aient été traités en <u>apparence</u> si sommairement. La COGEST souhaite pouvoir s'assurer que tout ait été fait dans les règles et que l'argent du contribuable ait été bien géré.
  Elle est de surcroît inquiète par les difficultés à obtenir des renseignements et d'être renvoyée à des réponses qui seront faites à la COFIN, alors que son droit d'investigation découle de la loi sur les communes.

M. le Président ouvre la discussion relative à l'observation N° 6

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Monsieur le Président,

Je vais refuser, parce que je trouve juste désagréable que la Commission de gestion se permette de dire que la Commission des finances fait mal son travail. Merci.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et avant de soumettre au Conseil la proposition du maintien de cette observation demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information.

- C'est à la majorité (26 voix "pour", 24 voix "contre" et 5 abstentions) que les membres du Conseil communal maintiennent l'observation N° 6.

Urbanisme - Travaux

<u>Remarque N° 1</u>: La COGEST constate que les missions sont nombreuses et complexes, il lui paraît donc pertinent de repenser à la professionnalisation du poste du Commandant du SDIS

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *Le préavis relatif à la professionnalisation du commandant du SDIS doit maintenant être reconsidéré à l'aune du projet VIDIS 20-25 (Vision intégrée défense incendie et secours) et de la régionalisation des feux bleus à l'échelle du district. Des discussions sont en cours pour ces deux projets et il semble prématuré de déposer dans un futur proche auprès du Conseil communal une nouvelle mouture du préavis.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse et attend un retour sur ces discussions.**

Administration générale - Finances - Ressources humaines :

<u>Observation N° 7</u>: La COGEST souhaite que tout soit mis en œuvre afin de prévenir les cas de burn-out ou de dépressions et que de statistiques sur ces pathologies soient tenues.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *Renens accorde de l'importance à préserver la santé, physique et psychique, de ses collaborateurs, notamment à l'aide du projet d'envergure "Santé et travail". Ce projet est axé sur la prévention de la santé et le bien-être dans le cadre du contexte professionnel. Actuellement, nous sommes à la phase de former les managers, acteurs indispensables de la réussite de ce projet. En parallèle, le service RH élabore un tableau de bord composé d'indicateurs pertinents.*

Le secret médical ne nous permet pas de connaître la nature exacte de la pathologie de nos collaborateurs. En l'état, nous ne pouvons pas tenir des statistiques orientées uniquement sur les cas de burn-out ou de dépressions. Cependant, le projet "Santé et travail" permet de traiter de manière globale la prévention de la santé notamment psychique. Et le tableau de bord des indicateurs donnera une image de l'évolution des absences.

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse qu'elle accepte, mais reviendra sur cette thématique lors de prochains travaux, lorsque le projet « Santé et travail » sera plus avancé.**

<u>Observation N° 8</u>: Il est essentiel que Renens gagne des contribuables. La COGEST souhaite qu'une stratégie à court, moyen et long terme soit mise en œuvre afin de motiver les personnes physiques à venir s'installer en ville de Renens. D'autant plus, que Renens offre à leurs start-up, sociétés et entreprises des conditions favorables et motivantes.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *La Municipalité abonde dans le sens de la Commission de gestion sur la nécessité d'acquérir de nouveaux contribuables à même de maintenir, voire d'augmenter, les recettes fiscales. Toutefois, elle estime qu'il est maladroit de le faire sous*

l'angle des entreprises et jeunes pousses qui viennent s'établir à Renens. Si les porteurs de projet sont rendus attentifs au fait qu'il y a des opportunités de logement sur le territoire communal, la Municipalité ne souhaite pas systématiser une démarche en ce sens, surtout vis-à-vis de personnes qui ont déjà un domicile dans la région et qui n'en émette pas la demande. Concernant les conditions favorables mentionnées, elles sont toutes relatives étant donné que les entreprises s'acquittent toutes d'un loyer qui est celui du marché. La concurrence des sites d'hébergement pour entreprises est grande et l'emphase est mise sur l'acquisition de nouveaux emplois en priorité.

Concernant les habitants, la Municipalité favorise l'émergence de projets urbanistiques de qualité qui, lorsqu'ils arrivent sur le marché, rencontrent la demande qui demeure soutenue dans une période de pénurie de logements.

- **La COGEST remercie la Municipalité, bien qu'elle soit sceptique et qu'elle reviendra ultérieurement sur cette problématique, elle accepte cette réponse.**

<u>Observation N° 9</u>: La COGEST félicite le délégué à la promotion économique ainsi que la Municipalité pour sa fermeté, sa vigilance et le travail développé. Elle les encourage et les soutient dans les efforts consentis. Elle est persuadée que c'est un travail interdisciplinaire qui doit être mené. Raison pour laquelle la COGEST demande qu'une démarche stratégique de développement se fasse afin que Renens ait une offre culturelle, des infrastructures, une logistique et une promotion économique originale, attractive et qui ne soit pas semblable à celle de ses voisines.

<u>Réponse de la Municipalité</u>: *La Municipalité a pris bonne note de cette observation et continuera à œuvrer dans l'esprit de son slogan "Renens, carrefour d'idées". Le programme de législature doit être considéré comme un plan stratégique qui met notamment en avant les spécificités de son ADN et l'importance de la transdisciplinarité.*

- **La COGEST remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle MAINTIENT son observation jusqu'à ce que la situation s'améliore et pour encourager la Municipalité dans ses démarches.**

M. le Président ouvre la discussion relative à l'observation N° 9.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et avant de soumettre au Conseil la proposition du maintien de cette observation demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément d'information.

- C'est à la majorité (27 voix "pour", 26 voix "contre" et 2 abstentions) que les membres du Conseil communal maintiennent l'observation N° 9.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de gestion.

- **M. Simon Favre,** Président de la Commission de gestion

Cette année, nous avons essayé de "mâcher" le travail en mettant au début du rapport les observations, mais je vous en prie, lisez le rapport, vous verrez que la Municipalité a fait un

boulot génial. Je la remercie notamment de nous avoir fourni des informations, effectivement avant le rendu final, nous avons eu accès à la version bêta. Nous avons grâce à cela pu commencer à travailler tôt et nous avons été très bien accueillis, malgré le fait qu'il y ait des frictions, et c'est normal en politique, je crois. S'il vous plaît, lisez ce rapport de gestion pour vous rendre compte à quel point la Municipalité a quand même fait un excellent travail qui va bien au-delà de ce que nous aurions pu attendre.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à M. Simon Favre de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Ouï le rapport de la Commission de Gestion,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2017

et donne décharge aux organes responsables.

_____

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES MEMBRES DU CONSEIL APPROUVENT LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2017.

M. le Président remercie M. Simon Favre ainsi que les membres de la Commission de gestion pour leur travail puis cède la parole à M. le Syndic.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je vous remercie pour votre vote unanime et de nous avoir donné décharge et salue le travail que nous avons fait avec la Commission de gestion. C'est une commission qui interpelle, qui pose des questions, qui travaille beaucoup, qui vient en journée, qui est parfois exigeante, mais je pense qu'au final, bien que nous l'exprimions un peu différemment, que nous avons tous finalement devant les yeux la volonté de faire que cette Ville vive bien et se développe correctement. Donc merci pour votre collaboration.

13. Rapport de commission – Postulat Michele Scala – Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés

M. le Président prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. François Delaquis,** Président-rapporteur de la Commission

La Commission, chargée d'étudier le dépôt du postulat de M. Michele Scala, s'est réunie le mardi 5 juin 2018, à 19h30, à la Salle de Municipalité.

Elle était composée de Mmes Dominique Perret, qui remplaçait Mme Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Suzanne Sisto-Zoller, Frédérique Beauvois ainsi que de MM. Silvio Torriani et François Delaquis. Mme Nathalie Jaccard et M. Stéphane Montabert étaient absents.

M. Scala était présent pour présenter son postulat et répondre aux questions des commissaires. Ensuite, il a quitté la séance.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic ainsi que Mme Karine Clerc, Municipale Enfance et Cohésion sociale et M. Georges-Henri Chevallaz, chef de service, pour avoir donné des explications fort utiles à la Commission.

En préalable, la Commission a dû se constituer et a désigné M. François Delaquis en qualité de président-rapporteur.

Position du dépositaire du postulat

M. Michele Scala, président de la section de Renens de l'AVIVO, a eu connaissance du réseau francophone des «Villes amies des aînés», dont Genève fait partie. La langue a également dicté son choix et la culture du pays. Il a le soutien de son comité.

Dans sa démarche, ce qui l'intéresse, c'est le développement des activités en faveur des aînés, à travers un réseau qui favorise les échanges et les informations, qui constitue une force de proposition, favorise le dialogue et lutte contre l'isolement.

Le but, c'est de participer et d'échanger, et non pas seulement d'être membre d'un réseau. M. Michele Scala relève que la Municipalité a mis dans son programme de législature: le développement de la qualité de vie des habitants. Ce postulat s'inscrit dans cette logique.

Le réseau francophone demande une mise à niveau de 3 à 5 ans afin d'obtenir le label «Villes amies des aînés» et être accepté.

Un commissaire pose la question si le dépositaire du postulat a connaissance du réseau suisse qui fait partie de l'Union des villes suisses. La réponse est non. Cela ne lui poserait pas de problème si c'était ce réseau qui devait être retenu.

Situation des aînés à Renens.

La Commune collabore avec le réseau local des aînés qui comprend notamment les associations Rayons de soleil, l'AVIVO, Pro Senectute ainsi que les organismes tels que l'APREMADOL, les EMS, etc. Les acteurs de ce réseau se rencontrent deux fois par année. Le groupe réseau mobilité se réunit 2 fois par année au CTC pour aborder les problèmes liés à la voirie, l'emplacement des bancs, etc.

Dans le cadre également de Lausanne Région, il y a un groupe de travail qui s'occupe des séniors. Renens y est représentée par la Municipale de la Cohésion sociale. En collaboration avec le Service cantonal des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Lausanne Région a engagé un chercheur pour conduire une étude qui permettra d'avoir un diagnostic sur l'ensemble des prestations en faveur des séniors.

La Commission est renseignée sur le programme des actions faites en faveur des aînés. Par aînés on entend les personnes qui ont atteint l'âge ordinaire de l'AVS (64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes):

- *Fête des aînés qui, vu son succès, a dû être doublée*
- *Soirées de préparation à la retraite*
- *Pas de retraite pour ma santé qui est un programme encourageant le mouvement, la mobilité et donnant des conseils en matière d'alimentation*
- *Fête des nonagénaires et centenaires par les Autorités*
- *Prestations dans le domaine de la mobilité*

<u>Appréciation des représentants de la Municipalité</u>

Renens n'a pas de délégué aux séniors. L'adhésion au réseau francophone nécessiterait une dotation en ressources humaines supplémentaires, car l'effectif actuel du service ne permettrait pas de mettre en place la phase préliminaire liée au diagnostic et à la planification, puis la conduite du projet en vue de l'obtention du label. Le réseau ne fournit que la grille d'évaluation.

Il est souhaité que les canaux existants soient privilégiés. Cependant, à la question d'une commissaire, les communes de l'Ouest lausannois ne sont pas intéressées de rejoindre un réseau tel que proposé.

<u>Délibération de la Commission</u>

La Commission s'est interrogée sur la pertinence de faire partie d'un réseau et plus particulièrement d'un réseau étranger. Elle relève comme avantage, une ouverture plus large et des échanges sur une plus grande échelle.

Elle ne perçoit pas en quoi, le fait d'être labellisé tel que celui proposé par le réseau francophone, les Renanais en retireraient un retour sur investissement

La Commission est en revanche convaincue que notre Commune doit faire partie du programme «Ville-amie des aînés», créé par l'OMS, et qui vise à travers des réseaux de partager des expériences.

Les commissaires saluent le travail effectué au sein de Lausanne-Région et s'interrogent si, au vu des ressources nécessaires, ce n'est pas à ce niveau-là que passerait la solution pour rejoindre à réseau international.

La Commission doit se prononcer sur le renvoi ou non du postulat à Municipalité. Ainsi, elle n'est pas dans la situation où elle doit prendre position sur une réponse de la Municipalité par rapport à une proposition qui aurait été faite.

Ainsi, être dans un réseau c'est un état d'esprit et qui donne un signal fort comme quoi la vieillesse n'est pas considérée comme un problème négatif. C'est se donner les moyens de la réflexion et, le cas échéant, disposer ultérieurement d'une base pour élaborer une politique

des aînés. Cela permet de savoir ce qui fonctionne bien ou moins bien ailleurs et d'éviter ainsi des erreurs ou d'utiliser à meilleur escient nos ressources limitées.

C'est en cela que ce postulat est intéressant. Les moyens à se donner ne sont pas liés directement au dépôt de celui-ci et la Municipalité peut avoir dans sa réponse une autre échelle temps pour concrétiser ses objectifs et allouer en temps voulu les moyens qu'elle jugerait nécessaires.

La Commission a eu connaissance que l'Union des villes suisses, à laquelle notre Commune est déjà membre, dispose en son sein d'une Commission «Ville-amies-des aînés» qui traite des problématiques liées au vieillissement de la population et reprend les objectifs de l'OMS. Ce cadre est beaucoup plus souple et ne nécessite pas l'important travail induit par la labellisation exigée par le réseau francophone.

La Commission invite la Municipalité, en vue de répondre au postulat, de creuser la piste donnée par l'Union des villes suisses ainsi que celle déjà amorcée dans le cadre de Lausanne-Région.

Conclusion

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter la transmission du postulat de M. Michele Scala à la Municipalité.

Elle propose également à l'unanimité le vœu suivant :

> *Vœu :*
> *La Commission estime qu'il n'est pas forcément nécessaire d'adhérer au réseau francophone et elle suggère que Renens fasse partie du réseau suisse des « villes-amies des aînés », groupe qui fait partie de l'Union des Villes Suisses.*

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité si celle-ci souhaiterait s'exprimer au sujet du vœu.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Nous acceptons bien évidemment ce postulat et nous allons faire un bout de travail dans le sens de ce qui est demandé, nous nous renseignerons sur ce réseau suisse. Cela me permettra aussi de communiquer d'ici la fin de l'année sur le diagnostic que nous sommes en train de réaliser dans le cadre de Lausanne-Région. Donc merci pour votre travail.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote les conclusions de la Commission, à savoir la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS À LA MUNCIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. Michele Scala, PSR**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier la Commission pour ce rapport qui donne un signal fort à la problématique des aînés à Renens.

Les interventions multiples et de qualité le soir du dépôt du postulat et le rapport de la Commission ont montré l'intérêt et l'importance du thème.

Une adhésion à la Commission des Aînés de l'Union des Villes suisses, prochainement j'espère, me convient parfaitement.

Dans quelques années peut-être, nous pourrons adhérer à un réseau francophone des villes européennes.

Finalement, réfléchir tout seul, c'est bien, ensemble c'est mieux. Merci beaucoup.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

14. Rapport de commission – Préavis N° 26-2018 – Château 17 - Une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE "Le Tournesol" et le Jardin d'enfants de Florissant - Une demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance à la garderie "Le Tournesol"

M. le Président prie M. François Delaquis, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. François Delaquis,** Président-rapporteur de la Commission

La Commission chargée d'étudier le préavis N° 26-2018, relatif à une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment de l'avenue du Château 17, la construction d'un nouveau bâtiment pour la garderie et UAPE «Le Tournesol» et le Jardin d'enfants de Florissant, ainsi qu'à une demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance à la garderie «Le Tournesol», s'est réunie le mercredi 30 mai 2018 à 20h à la Salle de Municipalité.

Elle était composée de Mmes Frédérique Beauvois, Anne Cherbuin, Eveline Henry et de MM. Jean-Marc Dupuis, Francesco Munafo, Reza Safai, Silvio Torriani et François Delaquis, président-rapporteur.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Syndic, Mme Karine Clerc, Municipale Direction «Enfance-Cohésion sociale», M. Didier Divorne, Municipal Direction «Bâtiments-Domaines-Logement-Cultes» ainsi que M. Georges-Henri Chevallaz, chef de service et Mme Déirdre McKenna, cheffe de projet pour avoir répondu de manière très complète à toutes les questions de la Commission et pour avoir remis en toute transparence tous les documents demandés.

Elle remercie également l'entreprise Atelierpulver Architectes SA à Sugiez qui a remporté le concours d'architecture. Ses représentants, MM. Christophe Pulver et M. Lucas Chèvre, ont donné toute explication utile sur le concept du projet et sa réalisation.

Le préavis étant très complet et fort détaillé, le présent rapport reprend les points sur lesquels la Commission a posé des questions ou demandé des informations complémentaires.

<u>Définition des besoins</u>

L'objectif de ce projet est de répondre aux besoins des habitants des quartiers avoisinants. Ce lieu d'accueil permettra la prise en charge des enfants sur toute la durée préscolaire et sur les deux premières années de scolarité.

Dans le nouveau bâtiment qui sera construit, la garderie «Le Tournesol» passera de 17 à 44 places en préscolaire (réparties en 2 groupes de 5 bébés, 2 groupes de 7 trotteurs et 2 groupes de 10 moyens). Une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) d'une capacité de 24 places sera créée. Un local de rangement de 30 m^2 pour la voirie sera également aménagé.

Le maintien du Jardin d'enfants de Florissant, avec possibilité d'extension de 5 places supplémentaires, permettra de maintenir une offre en matière d'accueil des enfants appréciée des parents. Les 15 places du Jardin d'enfants ne sont pas comptabilisées dans la crèche.

*La Grange de Florissant, salle polyvalente et espace de rencontre, gérée par le **G**roupe d'**A**nimation de **F**lorissant, sera conservée et ses activités pourront se poursuivre dans un lieu entièrement restauré et aux normes pour les personnes à mobilité réduite.*

Les 22 parcelles de jardins familiaux seront maintenues avec une surface quelque peu réduite. Un parc accessible au public sera créé ainsi que des espaces de jeux.

Ce projet de garderie et d'UAPE est le premier qui fait partie de la planification des structures d'accueil présentée l'année dernière au Conseil communal.

<u>Caractéristiques des bâtiments</u>

- *Bâtiment de la garderie et UAPE, jardin d'enfants et local de voirie.*

Ce nouveau bâtiment sera largement vitré. Le bois utilisé pour la construction sera du mélèze, sans vernis. Avec le temps, il prendra une couleur grisaillée.

La Commission s'est longuement penchée sur les problèmes de surchauffe induits par le vitrage. Un système de stores automatiques avec capteur sera installé. Il sera toutefois possible d'avoir une intervention manuelle lorsque les conditions le requièrent afin d'éviter des situations désagréables pour les utilisateurs. Le système définitif n'a pas encore été arrêté.

Le bâtiment ne sera pas climatisé. L'aération s'effectuera par une circulation d'air tournante.

Le bâtiment est en tout point conforme pour accueillir des personnes handicapées (rampe d'accès, ascenseur, douche/WC adaptés).

La norme utilisée pour la construction est le standard 2011 tout en se calquant sur celui de 2015, ce qui permet de faire des économies, car le test des matériaux n'est pas nécessaire.

- *Bâtiment de la Grange*

La Grange est classée en note 3 à l'inventaire architectural cantonal. Ce classement ne donne pas droit à un subside. Son isolation phonique et thermique sera améliorée.

L'utilisation de la Grange est destinée au GAF ainsi qu'à la Commune.

Equipements

Les repas l'UAPE seront élaborés par AFIRO et réchauffés sur place avec les installations prévues sous le CFC 3 du préavis.

La Commission a obtenu de manière détaillée le contenu de tous les postes des CFC 3,4 et 9 de la Garderie, de l'UAPE et de la Grange. Ainsi, elle a pu se rendre compte des équipements choisis.

Emplacement – pollution

L'emplacement du site a fait l'objet de questions, compte tenu de la nature du terrain (ruisseau en contre-bas, zone ayant connu une décharge, etc.), le rapport géologique demandé n'a fait apparaître aucun risque.

La pollution (cuivre en dose en dessous des normes) concerne une couche de terre organique comprise entre 40 et 60 cm. Elle est due en partie aux traitements effectués dans les jardins.

Sécurité

L'entrée de la garderie fait office de sas d'entrée. La configuration des locaux permet de voir ce qui se passe à l'entrée. Aucune caméra n'est prévue.

Cohabitation Jardins familiaux – public – garderie

Toute la zone sera en libre accès, non clôturée. Il a été répondu que la cohabitation des enfants avec les locataires des jardins familiaux ne devrait pas poser de difficultés, car les enfants sont surveillés. Qu'en sera-t-il des relations avec le public? La Commission reste, sur ce point, dubitative.

Quant au bois de Pachoudaz à proximité, qui connaît des visites extérieures et récolte régulièrement des déchets, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour le moment. La barrière actuelle ne sera, cependant, pas enlevée aucun aménagement n'est prévu. Ce sont les lois cantonales, assez strictes, qui s'appliquent en matière de gestion.

Accessibilité

Les rues, qui donnent accès au lieu, ne se prêtent pas à une importante circulation automobile. Pour les enfants venant du quartier, c'est le déplacement à pied qui sera privilégié ou, le cas échéant, le transport public suivi de la marche (arrêt TL à 500m). Les 4 cases «dépose-minute» devraient ainsi suffire. Des recommandations aux parents seront édictées.

<u>Nombres de places</u>

Les commissaires se sont également longuement penchés sur le nombre de places et, en particulier, sur les 24 places de l'UAPE. Celle-ci sera ouverte pendant les vacances scolaires, à l'exception, des 4 semaines annuelles de vacances.

Il est prévu un tournus: 12 enfants de 1ère année et 12 de 2ème année. 60% des places pourraient provenir du Collège de Florissant selon certains commissaires alors que la direction Enfance - Cohésion sociale estime que cela devrait être 30% et qu'ainsi des enfants provenant du 24-Janvier et de la Croisée pourraient intégrer cette UAPE.

Pendant les années de transition, la direction s'adaptera en fonction de la situation.

<u>Garder la structure de la Croisée</u>?

Plusieurs commissaires se posent la question s'il n'y avait pas lieu de conserver la Croisée ce qui permettrait d'avoir une répartition équilibrée entre le scolaire et la petite enfance. Ils estiment qu'il n'y aurait pas lieu de figer la situation à celle d'aujourd'hui.

<u>Questions de la Commission des finances (COFIN)</u>

La COFIN a demandé à la Commission de discuter des raisons qui ont poussé la Municipalité à décider de construire un nouveau bâtiment uniquement, au lieu de construire un nouveau bâtiment et de garder l'annexe et de l'aménager afin d'augmenter le nombre de places.

- *La réponse est qu'il y a eu un concours et que des besoins ont été définis. Si le projet devait être modifié dans le sens de la question de la COFIN, il s'agirait d'un nouveau projet et celui-ci devrait être abandonné. On retarderait ainsi la dotation de la Commune en lieu d'accueil pour les enfants. Le coût de la place passerait de CHF 77'000.- à quelque CHF 300'000.-.*

  De plus, la taille de la garderie changerait de manière importante son mode de fonctionnement et la qualité d'accueil propre à une structure moyenne. Le projet présenté est celui qui donne le meilleur ratio gestion/pédagogie. La répartition des lieux d'accueil sur le territoire est aussi équilibrée.

La COFIN attend d'avoir plus d'informations concernant les questions autour de la fibre optique, notamment de savoir à qui elle appartient et s'il s'agit d'un coût de fonctionnement ou d'investissement.

- *La Commune n'est pas propriétaire du réseau. Elle a droit à un certain quota de fibre en mètres (pour Renens, 24 km de paires de fibres). Tant que ce quota n'est pas atteint, TvT Services S.A. établit des connexions point à point entre les sites désirés. Les communes payent alors les travaux de génie, la pose de tubes, la fusion de fibres, la documentation et la gestion du projet; c'est le cas ici. A noter que les connexions fibres que Renens a avec TvT Services S.A. sont des connexions point à point, c'est-à-dire que la Ville de Renens est seule à les utiliser.*

  Ce projet répond aux critères pour être une dépense d'investissement qui sert de support à des prestations publiques sur plusieurs années. Elle est donc inscrite au patrimoine administratif de la Commune.

<u>Délibération de la Commission</u>

La Commission trouve qu'il s'agit d'un projet valable et qu'il est tout à fait nécessaire.

Un commissaire trouve toutefois que le coût de CHF 1'500.- par m^3 est «cher» et s'inscrit au-dessus de la moyenne du prix de revient par place.

Par 6 voix pour et 2 abstentions, la Commission dépose le vœu suivant:

> *<u>Vœu N° 1</u>*
> *La Commission demande que le taux maximum de remplissage de l'UAPE soit le plus rapidement atteint pour assurer le bon fonctionnement de la structure et tenir compte des rotations $1^{ère}/2^{ème}$ année.*

A l'unanimité de ses membres, la Commission dépose le vœu suivant:

> *<u>Vœu N° 2</u>*
> *La Commission demande de reconsidérer la fermeture de la Croisée et son déplacement à Florissant prévu en 2020 en fonction des paramètres du moment.*

<u>Vote final</u>

La Commission, à l'unanimité, vous propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le Président s'enquiert auprès de la Municipalité si celle-ci souhaiterait s'exprimer au sujet des vœux:

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Nous acceptons bien entendu les vœux puisqu'il s'agit de réexaminer des situations à des moments donnés en fonction des paramètres qui seront valables à l'ouverture, c'est-à-dire en janvier 2020. Bien évidemment que nous allons réexaminer la chose. Cela ne veut pas dire que nous pourrons tout faire, mais nous examinerons ce qu'il sera possible de faire tout en garantissant le bon fonctionnement et le maintien des places pour les petits enfants qui rentrent afin qu'ils puissent avoir un suivi et toujours une place garantie. Merci.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Les Verts se réjouissent du programme proposé qui va se réaliser et nous vous invitons à voter "oui" aux conclusions. Toutefois, nous souhaiterions accompagner ce soutien par deux vœux:

1. *De veiller à ce que la renaturation du ruisseau de Broye puisse se faire à l'avenir.*
2. *De prévoir à l'avenir un cheminement piéton public à travers le site pour réduire les trajets à travers le quartier et encourager la marche à pied.*

- **M. Richard Neal, PSR**

Monsieur le Président,

Bien entendu, le Parti socialiste soutient entièrement ce projet.

Toutefois et malheureusement pour M. Jonas Kocher, je dois lui signaler qu'avec la construction à l'emplacement prévu, il ne sera pas possible de rouvrir le ruisseau de Broye. En effet, à l'endroit où se trouve le bâtiment, le ruisseau est à 7m. de profondeur et cela reviendrait à construire un talus qui fait 50 cm de large par 5 m. de profondeur à côté d'une garderie. A moi la peur! Merci.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

Mesdames et Messieurs,

Le PLR soutient également ce projet qui répond en tout point aux besoins de la population, respectivement qui s'adapte au mode de vie actuel.

Le coût de ce projet est conséquent puisqu'il s'élève à près de CHF 2 mio. par année. Toutefois, il est nécessaire et c'est un investissement pour la jeunesse.

Nous pouvons être certains que ces nouveaux locaux devront et seront être rapidement investi.

Nonobstant, nous notons que le coût de construction est relativement élevé et il semble qu'un effort supplémentaire aurait pu être fait à ce niveau-là. En tout cas, nous ne sommes pas du tout dans les coûts des constructions types loyer abordable et j'en passe.

Pour finir, j'aurai une question pour le Service de Mme Karine Clerc concernant les soutiens et notamment ceux octroyés par la Confédération. Effectivement, nous pouvons lire sur leur site que depuis 15 ans, la Confédération fait de gros efforts puisqu'elle a déjà investi CHF 370 mio. pour soutenir la création de 57'400 places d'accueil, ce qui fait un montant d'environ CHF 6'400.- par place d'accueil. Dans votre préavis, vous mentionnez que nous pouvons compter sur environ CHF 1'000.- (sur trois ans), il manque donc encore une bricole.

Par contre, il est également mentionné que la Confédération soutient et soutiendra les communes qui feront des efforts pour réduire les coûts facturés aux parents pour l'accueil extra-familial de leurs enfants. Et là, nous sommes peut-être en contradiction, nous aurons un choix à faire entre les standards qui ont été évoqués tout-à-l'heure et ce que la Confédération donne. Je vous invite en tout cas à suivre ce dossier à tous les niveaux, parce que c'est un problème important. Merci.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le groupe Fourmi rouge soutiendra unanimement ce préavis puisque bien sûr, vous le savez, l'état et la planification de places d'accueil, comme dit l'année dernière, est une préoccupation majeure de la Commune. Nous nous réjouissons beaucoup de la réalisation de ce projet.

Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale

M. Jean-Marc Dupuis, effectivement le programme d'impulsion de la Confédération, comme vous le savez si vous l'avez lu dans les journaux, sera reconduit. Le financement des places d'accueil est très complexe en raison de la part communale provenant de la FAJE qui essaye d'augmenter son subventionnement. A noter que celui-ci a quand même augmenté, passant de 22% à 26% et qu'il passera à 27%. Il est donc vrai que ce financement qui est très cher et cher pour les parents est en permanence observé avec l'idée de chercher des solutions pour le rendre moins complexe et aussi pour faire diminuer la facture. Je vais me renseigner pour vous donner une réponse plus précise sur ce programme d'impulsion et sur les chiffres que vous avez avancés et je viendrai la prochaine fois avec des réponses chiffrées.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. François Delaquis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis No 26-2018 de la Municipalité du 14 mai 2018,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit brut de CHF 8'616'800.- TTC, avant déduction des subventions estimées à CHF 59'200.-, soit un crédit net de CHF 8'557'600.- TTC. Ce crédit comprend la rénovation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17, les travaux d'aménagement provisoire à la Croisée pour accueillir temporairement la garderie Le Tournesol et les équipements et mobilier.

La dépense liée à la rénovation du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17 pour un montant de CHF 3'140'000.- TTC sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3430.2041.5030 "Site Château 17 – Rénovation et agrandissement des bâtiments". Cette dépense sera amortie en une seule fois et le financement assuré par un prélèvement au Fonds de rénovation des bâtiments communaux, compte N° 9282.1007.

La dépense liée à la rénovation du bâtiment existant et à la construction d'un nouveau bâtiment au site Château 17 pour un montant de CHF 5'091'200.- TTC sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3430.2041.5030 "Site Château 17 – Rénovation et agrandissement des bâtiments". Cette dépense sera amortie en 30 ans selon l'article 17b du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

La dépense liée aux travaux d'aménagement provisoire à la Croisée pour un montant de CHF 47'500.- TTC sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle

figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3430.2042.5030 "Site Château 17 – Travaux d'aménagement provisoire à la Croisée". Cette dépense sera amortie en une seule fois.

La dépense liée aux équipements et au mobilier pour un montant de CHF 278'900.- TTC sera financée par voie d'emprunt conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3430.3054.5060 "Site Château 17 – Equipement et mobilier". Cette dépense sera amortie en 10 ans selon l'article 17b du Règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1er juillet 2006), sur la comptabilité des communes.

ACCEPTE l'augmentation progressive de 17 à 44 places, soit 27 places préscolaires supplémentaires à la garderie Le Tournesol et la création d'une UAPE (unité d'accueil pour écoliers) de 24 places sur le site Château 17.

PREND ACTE que soient portés aux budgets 2019 et suivants, les charges et revenus inhérents au présent préavis tels que mentionnés aux chiffres 10.3 et 10.4 des incidences financières.

———

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 27-2018 SONT ACCEPTÉES.

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Un tout grand merci au nom des deux dicastères Enfance-Cohésion sociale et Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes pour votre confiance unanime dans ce projet.

Nos chefs de service respectifs sont sur la galerie. Il s'agit de MM. Georges Chevallaz et Antoine Perret qui nous rejoindront pour le repas tout-à-l'heure et au cours duquel vous aurez l'occasion de discuter si vous avez des questions complémentaires relatives à ce préavis.

Merci également au nom de la Culture pour le GAF, c'est important. C'est donc toute la population qui pourra bénéficier de ces nouveaux équipements. Au nom de tous les parents qui vont trouver de nouvelles places d'accueil pour leurs enfants, merci infiniment.

M. le Président remercie M. François Delaquis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

15. Dépôts de préavis – Discussion préalable

- **Préavis N° 30-2018 - Adjonction d'un article 87bis au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie**

  Présidence: PSR

- **Préavis N° 31-2018 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Delaquis intitulé "Engagement actif et reconnu de notre Ville en faveur du commerce équitable"**

  Présidence: Fourmi rouge

- **Préavis N° 32-2018 - Rapport de la Municipalité sur l'état au 31 décembre 2017 des postulats et motions - Demandes de prolongation de délai - Réponses de la Municipalité à différents postulats et motions**

  Commission de gestion

- **Préavis intercommunal N° 33-2018 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars"**

  Présidence: PLR

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président communique que:

- Le préavis N° 30-2018 sera présidé par M. Michele Scala du groupe PSR.
- Le préavis N° 31-2018 sera présidé par Mme Verena Berseth du groupe Fourmi rouge.
- Le préavis N° 32-2018 sera traité par la Commission de gestion.
- Le préavis intercommunal N° 33-2018 sera présidé par M. Jean-Marc Dupuis du groupe PLR.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Le lieu de réunion pour la Commission chargée d'étudier le préavis intercommunal N° 33-2018 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars" aura lieu au Centre Technique Communal et non, comme mentionné par erreur dans les documents que vous avez reçus, à l'Hôtel-de-Ville. Mme la Secrétaire fera un message aux membres de la Commission.

16. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**
  Dépôt d'un postulat intitulé "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays"

Le développement de ce postulat sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 13 septembre 2018.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**
  Dépôt d'un postulat intitulé "Pour une Commune éclairée sans pollution lumineuse inutile"

Le développement de ce postulat sera porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de la Ville de Renens du 13 septembre 2018.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
  Interpellation intitulée "Prévenir la migration du deal de rue dans l'Ouest lausannois"

Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques jours, Lausanne s'est réveillée. La ville s'est rendu compte qu'il y avait un problème de drogue au centre-ville. Ce problème lancinant, dénoncé depuis des années par la droite locale – UDC et Parti Libéral Conservateur – sans susciter la moindre réaction des autorités, a soudainement été porté à l'ordre du jour. Le miracle a eu lieu à travers une dénonciation sur les réseaux sociaux de M. Fernand Melgar, réalisateur militant de documentaires engagés.

M. Fernand Melgar est une espèce de prince de la bien-pensance, ayant acquis ses galons à travers son film "Vol spécial", infligé à tous les élèves du Canton. Le metteur en scène a été critiqué pour s'être affiché avec un dealer camerounais lors de la première projection du film en salle à Lausanne. Puis, plus tard, lorsqu'on découvrit qu'un des protagonistes du film fut arrêté dans le Canton avec 2kg de cocaïne d'une pureté jamais égalée dans la région. Melgar était toujours prompt à pardonner, mais le regard bienveillant du réalisateur sur les dealers de drogue africains changea lorsqu'il a réalisé que son fils était directement en contact avec eux sur le chemin de l'école.

Depuis, les comités de quartier s'organisent, les pétitions circulent, les autorités font mine de s'intéresser au problème et des mesures sont en place depuis le 15 juin pour renforcer les contrôles policiers dans la rue, avec l'objectif avoué de reprendre des trottoirs aux dealers dans le quartier de Chauderon.

Or, nous savons tous que tant que ces criminels ne seront pas renvoyés, la seule chose qui puisse se produire est un déplacement du problème, dans les tl ou les nœuds du réseau de transport facilement accessible au public, comme Malley ou la gare de Renens.

D'où mes questions à la Municipalité:

- *La Municipalité de Renens est-elle consciente du risque évoqué par mon interpellation, ou le découvre-t-elle ce soir?*

- *Si elle en est consciente, a-t-elle mis à l'ordre du jour de ses réunions une discussion sur le risque d'une migration du deal de rue de Lausanne vers Renens? Quand a eu lieu cette discussion et quelles en ont été les conclusions?*
- *La Municipalité de Renens a-t-elle demandé ou reçu de PolOuest une évaluation du risque d'augmentation de l'activité du deal de drogue dans notre Commune?*
- *La Municipalité entend-elle agir de concert avec les autres communes de l'Ouest lausannois et PolOuest pour éviter que les problèmes de commerce de drogue de Lausanne ne se déversent dans notre district? Si oui, comment?*
- *Quelle est l'évolution du deal de rue dans notre Commune? Voit-on une évolution notable récente? Y a-t-il une corrélation avec les populations clandestines qui gravitent dans les squats et les structures d'accueil de l'Ouest lausannois et qui refusent de décliner leur identité, comme dans l'affaire du Sleep-in de l'été dernier?*
- *Si les manœuvres entreprises par Lausanne pour combattre le deal de rue s'avèrent efficaces, la Municipalité entend-elle demander à PolOuest de les appliquer aussi? Au bout de combien de temps cette évaluation sera demandée, le cas échéant? En attendant patiemment les résultats de ces manœuvres, la Municipalité ne prend-elle par le risque de laisser la situation locale pourrir avant de réagir?*
- *Finalement, quelles ont été les communications entre la Ville de Renens et la Ville de Lausanne par rapport à ce sujet, initiées par l'une ou l'autre de ces communes?*

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M. Stéphane Montabert, merci pour toutes ces questions.

Evidemment, tout comme vous, le deal de rue m'interpelle. Pas plus tard que ce matin avec notre Secrétaire municipal, j'interrogeai mon répondant communal de PolOuest pour connaître la situation sur le deal de rue à Renens et dans l'Ouest lausannois. La situation paraît stable pour le moment et il n'y a rien qui démontre que celle-ci se péjore. Il est évident que PolOuest est extrêmement attentive sur cette problématique.

Au vu des nombreuses questions que vous m'avez posées, je vous propose d'y répondre par écrit lors de notre prochaine séance. Je vous propose également de relayer ces questions lors du prochain Conseil intercommunal de PolOuest. Je vous remercie.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je voulais juste remercier M. le Municipal pour cet excellent avant-goût de réponse.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Puisque j'ai en main un superbe document, à la page N° 35 du rapport de la Commission de gestion "Entretien avec M. Nicolas Servageon, Délégué à la promotion économique"...

Tout n'y est pas, mais je pense que c'est un bon résumé si vous souhaitez savoir ce que fait la Municipalité ou ce qui est mis en place pour décourager le deal ainsi que l'attention que la Municipalité porte au fait que la Ville soit la plus accueillante pour nous les citoyens et moins accueillante pour le deal et la criminalité. Je crois que la Municipalité et M. Nicolas Servageon travaillent énormément et quand nous avons pu les rencontrer nous avons pu voir à quel point ils travaillaient sincèrement et avec tout leur cœur.

17. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**
  Intervention relative à FestiMixx

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Tout d'abord, permettez-moi d'annoncer mes intérêts. Dans le cadre de FestiMixx, ma société était en charge de la sécurité. Nous avons donc eu le privilège de vivre l'évènement de l'intérieur.

Malgré les efforts déployés tant par la Municipalité qu'à travers les décisions du Conseil communal pour garantir qu'il fait bon vivre à Renens, aujourd'hui encore, il n'est pas rare d'entendre :

- *Oh là là Renens ! Pfffff ?*
- *Ce n'est pas trop la dèche de vivre dans cette ville ?*
- *Ca va, t'as pas peur de sortir le soir seule ? C'est glauque non ?*
- *J'en passe et des meilleurs.*

Et bien non, ce n'est pas la dèche de vivre à Renens, il n'est pas dangereux d'y sortir seule le soir, et c'est vrai qu'il fait bon vivre à Renens, que notre Ville, ma Ville est un vrai carrefour d'idées.

Et, FestiMixx, le week-end passé l'a largement démontré. Tout d'abord par le formidable engouement des bénévoles autour de cette manifestation, le sourire des petits et grands de se retrouver tous ensemble autour d'un évènement pour tous et toutes quel que soit ses goûts, son origine, le quartier où il réside, quel que soit l'âge, sa langue maternelle, etc ensuite par le fait que pendant ces 2 jours de fête, les équipes de sécurité n'ont pas eu à intervenir pour des faits graves, contre des incivilités ou des évènements majeurs qui auraient pu venir gâcher la fête, mais elles ont pu constater combien l'ambiance était bonne et que la bonne humeur était le maître mot de cette grande fête.

Je remets maintenant ma casquette de conseillère communale verte où mes collègues se joignent à moi pour féliciter et remercier les chenilles ouvrières qui ont fait que FestiMixx était si bien organisé, et planifié ainsi que pour leur magnifique engagement au-delà de ces jours de fête. Pour remercier la population pour son engouement et son enthousiasme et enfin la Municipalité.

Petit bémol, toutefois, FestiMixx demande une infrastructure conséquente d'envergure et il nous semble dommage qu'elle soit mise en place pour 2 jours de fête seulement. Et pourquoi

ne pas faire un troisième jour, le jeudi? Journée durant laquelle il pourrait, par exemple, être programmé de la musique, de l'humour ou autres arts de la scène 100% renanais.

Voilà, nous espérons que vous prendrez en considération notre appel du pied et encore une fois merci, vive Renens et vive FestiMixx !!!

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**
  Divers

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

J'aimerais aussi féliciter la Municipalité pour FestiMixx, c'était extraordinaire, magnifique. J'ai entendu beaucoup de commentaires le confirmant. C'est un sacré boulot, toutes mes félicitations.

J'aimerais faire une invitation au Conseil communal: le 27 juin, la Fourmi rouge organise un café citoyen sur la violence policière. Nous avons invité deux spécialistes dans ce domaine, M. David Pichonnaz, qui a écrit un livre sur les métiers des policiers, et M. Frédéric Maillard, spécialiste de la formation des policiers. M. Stéphane Montabert, ce serait important de venir également, car vous pourrez apprendre beaucoup de choses sur le fonctionnement de la police et la sécurité.

Un dernier point par rapport à la Ferme des Tilleuls. Je pense que le Conseil communal est en train de perdre un peu son rôle de contrôle. Lorsque l'on voit ce qui s'est passé à Lausanne avec la Fondation de Beaulieu où il y a eu des problèmes de gouvernance, avec dénonciations pénales, et que l'organe de contrôle ne s'est pas rendu compte de tout ce qui s'est passé, même le Conseil de Fondation ignorait tout... La Commission de gestion, à mon avis, doit continuer à faire son travail, à poser des questions qui dérangent, parce qu'il ne faut pas que la Fondation de la Ferme des Tilleuls devienne une espèce de lieu où nous ne pouvons pas aller poser des questions. C'est très important parce qu'il y a eu cette année beaucoup de cas de corruption en Suisse où les Conseils de Fondation n'ont pas fait le travail qu'il fallait. Je me pose la question, car la Municipalité, au moment où elle donne CHF 1'000.- à une fondation de Renens, demande toujours un rapport.

- **M. Richard Neal, PSR**
  Question relative à l'avenue du Château

Monsieur le Président,

Une question pour M. Olivier Golaz. J'ai été interpellé par plusieurs habitants autour de chez moi concernant un fait divers que j'ai également pu constater et qui s'est déroulé il y a une quinzaine de jours.

Nous avons eu la "visite" surprise d'un camion-remorque de 40 tonnes polonais en haut de l'avenue du Château et le pauvre conducteur s'est retrouvé face à la croisée Ch. de la Bruyère - Ch. de Broye - Ch. des Clos ne pouvant tourner nulle part; il est resté coincé. Grâce à une équipe de la PolOuest, le chauffeur a réussi, après deux heures/deux heures et demie et des manœuvres millimétrées, à s'engager dans le Chemin des Clos.

La question est simple: ne serait-il pas judicieux de poser au bas de l'Avenue du Château un panneau interdisant l'accès au gros camion, à l'exception des "riverains autorisés" pour les déménagements ou les livraisons?

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

M. Richard Neal, je vous remercie pour votre question. Je n'étais pas au courant de cette mésaventure et je comprends bien votre question. Actuellement, je ne peux que constater que ce qui s'est passé est malheureux. Heureusement, PolOuest était là et a pu faire en sorte que le chauffeur du camion puisse s'en sortir au mieux.

Je vais poser la question à PolOuest afin de savoir exactement ce qui s'est passé et comment nous pourrions y remédier.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**
  Intervention relative à l'Action parrainage

Monsieur le Président,

Je vais me faire le relais d'une information qui a été transmise à la conférence des directions et institutions sociales de l'Ouest lausannois qui se réunit plusieurs fois par année pour mettre en commun leurs préoccupations et leurs activités.

Je me fais donc le relais d'une action qui s'appelle Action-Parrainages qui vise à soutenir les réfugiés via des actions toutes simples: en rédigeant un courrier, en les accompagnements pour une démarche, en faisant des devoirs avec un enfant. Enfin faire de l'intégration qui finalement se fait au quotidien avec des personnes d'ici.

Ce projet est porté par beaucoup de communes et une journée de promotion se déroulera le 30 juin prochain à l'Arsenic de midi à 2 heures du matin. Si vous êtes intéressés et si vous avez envie de vous approcher de cet organisme pour éventuellement y participer c'est l'occasion d'aller vous renseigner. J'ai déposé un certain nombre de flyers sur les tables à l'extérieur. Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

18. Allocutions

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Mesdames et Messieurs,

Cette année nous fêtons nos 10 ans de statut de Chef-lieu de District. Nous vivons une période historique par l'ampleur des chantiers, l'intensité de ceux-ci. Nous avons eu la joie de fêter une 21'000ème habitante il y a quelques semaines dans ces lieux. Nous venons de passer un week-end dans une ambiance telle que nous souhaiterions la vivre tous les jours à Renens, une ambiance festive, amicale et d'ouverture.

Nous avons maintenant la volonté de poursuivre notre programme de législature qui est ambitieux. Nous voulons développer encore quelques infrastructures modernes, fonctionnelles, telles que celle que nous avons évoquée au travers de la crèche-garderie que nous allons ouvrir bientôt. Nous avons aussi la volonté de dessiner aussi de nouveaux quartiers, d'apporter du logement accessible à la population dans des quartiers dans lesquels il soit agréable de vivre et conviviaux. Après La Croisée, qui est maintenant totalement habitée, nous allons bientôt commencer le quartier des Entrepôts.

Nous avons la volonté aussi, et cela a été évoqué ce soir, de prendre soin de nos aînés et de nos enfants au travers de structures qui soient adaptées dans leur nombre et compétence. La volonté de développer des transports publics efficients, qui sont des projets qui vont bientôt arriver sur vos bureaux. Je pense aux BHNS, au tram, toujours pour assurer la qualité de vie. Favoriser le vivre-ensemble, c'est notre ADN.

Je rejoins Mme Nathalie Jaccard, nous avons une Ville qui vit bien. Nous avons aussi les Ateliers qui émergent: dans quelques jours des participants vont venir du monde entier pour vivre le MassChallenge. A ce propos, je lance un appel, si des personnes se sentent l'envie de porter quelques projets, il est possible de s'annoncer pour héberger chez elles, pendant quelques semaines, les candidats qui viennent vivre cette fabuleuse expérience.

Pour avancer dans nos projets futurs, il faut que nous soyons capables de travailler dans une étroite collaboration et je pense que nous sommes capables de le faire même si, sur certains points, nous voyons qu'il y a des divergences.

Je souhaiterais également remercier toutes les personnes qui rendent possible cet énorme travail, vous, le Conseil communal, et la Secrétaire du Conseil communal. Je pense aussi à l'Administration communale qui est tout le temps et toujours engagé. Tout ce qui se fait est toujours le fruit d'un travail en collaboration, d'un travail transverse. Il y a ceux que nous voyons devant les micros, ceux que nous voyons à la télévision, mais il y a tous ceux qui font un énorme travail en arrière-plan, dont nous parlons moins, mais qui sont absolument indispensables à nos travaux.

J'aimerais remercier également les associations, les clubs et les sociétés qui font vivre cette Ville. Les bénévoles qui se sont engagés et qui ont rendu possible notamment, tout récemment, FestiMixx et l'étroite collaboration avec nos partenaires; je pense à la SCHR, Renens-Pierrettes S.A., le CACIB, l'ECAL, la Fondation Inartis. Nous ne pouvons rien faire sans nous mettre en collaboration.

Pour maintenir et développer cette qualité de vie à laquelle nous tenons tous, nous avons besoin de toutes les forces vives et je me réjouis de vous retrouver après quelques semaines de vacances pour poursuivre ensemble notre aventure et l'amélioration de la qualité du vivre-ensemble à Renens.

Merci encore à vous toutes et à vous tous.

- **M. le Président**

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Amis,

Eh bien voilà 354 jours, il ne m'en reste plus que 11! J'ai été très heureux de cette année de présidence.

Je tiens tout d'abord à remercier notre Secrétaire pour tout le travail qu'elle fait pour nous tous et c'est la première que je souhaiterais remercier et lui remettant un bouquet de fleurs. Merci Mme la Secrétaire, vous avez été bonne avec moi, cela fait déjà sept ans que vous me supportez au Bureau du Conseil et il y en aura encore deux, j'espère ne pas arriver à dix. Nous nous sommes toujours bien arrangés, vous avez rendu à notre Conseil un grand service. Je pense que vous tous savez ce que Madame fait.

J'aimerais remercier notre Secrétaire municipal qui est sur l'estrade ainsi que Mme Anne Lafond, les chefs de service, leurs collaborateurs qui sont toujours là pour aider notre Conseil.

J'aimerais remercier le Bureau du Conseil, Mme la Scrutatrice Verena Berseth et M. le Scrutateur François Bertschy.

J'aimerais remercier notre Huissier et notre Huissier suppléant aussi pour le travail qu'ils font pour nous.

J'aimerais vous remercier vous toutes et tous qui m'avez supporté. J'ai fait ce que j'ai pu, peut-être que parfois j'ai bafouillé quelques noms, mais vous savez, des fois, ma langue fourche. Mais cela vient du cœur.

Encore un grand merci à vous tous pour votre compréhension et pour tout ce que vous faites pour moi.

Il est 22h00, la séance est levée. Je vous donne rendez-vous sur l'esplanade pour un repas qui est offert par la Municipalité que je remercie d'avance, vous souhaite à vous toutes et tous de belles vacances et vous donne rendez-vous le ***jeudi 13 septembre 2018 à 20h00.***

Clôture de la séance à 22h00

Le Président	La Secrétaire
Gérard Duperrex	Yvette Charlet